



LE PETIT MAGSTATTOIS

Em Elsass !

Printemps 2025

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Le compte rendu des conseils.....	4
Les projets en cours	21
Le Temps de Noël	24
Le repas des aînés.....	25
Les vœux du Maire	26
Du nouveau de prévu dans nos déchetteries	27
Etat-civil	28
Les Grands anniversaires	29
« Et si on se posait un instant ?... »	30
La Chorale Sainte Cécile	32
L'Association Culturelle	34
Le Conseil de Fabrique	36
IMP'ACTIVITE	38
Amicale des Sapeurs-Pompiers.....	40
Les RURI's	41
Les Ptits Loustics	42
Les dernières nouvelles à l'école RPID Magstatt-le-Haut / Magstatt-le-Bas / Kœtzingue.....	44
Une assemblée citoyenne unique en France	51
La Brigade verte, qui sommes-nous ?	52
Photos de nos lecteurs :.....	57

À noter

- **Jeudi 29 mai : « Viens chanter avec nous »,**
par la Chorale Ste-Cécile, à Ottmarsheim
- **Lundi 9 juin : Marche pèlerinage à Mariastein**
organisée par l'Association Culturelle
- **Samedi 12 juillet : Fête tricolore**
organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- **Dimanche 28 septembre : COURSE NATURE**
organisée par Imp'activité
- **Mercredi 1^{er} octobre : Utilisation d'un badge pour l'accès aux déchetteries**
- **11-12 et 18-19 octobre 2025 : « Harry Potter et la Fée Clochette »**
Théâtre des jeunes organisé par l'Association Culturelle
- **Samedi 8 novembre 2025 : RURI's FACHT, 2eme édition**
organisée par les RURI's



Le mot du Maire

Bien chers Magstattoises et Magstattois,

Je suis très heureux de vous adresser ce nouveau bulletin d'information communal mis en page par notre commission avec Clarisse, Robert et Christophe.



Vous le savez notre Conseil accompagne beaucoup de réalisations dans la vie de notre village et permet ainsi la concrétisation de nombreux projets en tenant compte de nos besoins.

Tout d'abord le 7 avril 2025, le Conseil Municipal a approuvé notre budget primitif 2025 qui s'équilibre ainsi : 658 041,03 euros en fonctionnement et 370 767,40 euros en investissement.

C'est une vraie fierté car les difficultés ne manquent jamais dans la réalisation de cet exercice budgétaire et je remercie mes trois adjoints qui ont participé à la commission de préparation du budget et notre secrétaire de Mairie qui en amont prépare et fait la synthèse nécessaire par rapport aux projets, aux chantiers et aux demandes de subventions.

A noter que cette année, nous n'avons pas augmenté les taux communaux des impôts pour préserver les ménages.

Notre actualité est variée, riche de réalisations et perspectives.

Nos réalisations récentes :

- La « taille routière » des arbres dans notre village particulièrement ceux de la D21,
- La remise en état de la zinguerie du clocher de l'église,
- Avec le SIVOSC, la réfection de l'entrée et des sanitaires de l'école maternelle,
- La fin des études de réfection de notre église et la signature d'une Convention avec la Fondation du Patrimoine, qui permettra au Conseil de Fabrique de récolter des dons qui seront déductibles des impôts,
- La révision du tarif des concessions des deux cimetières communaux (renouvellement tous les 15 ans).

Les prochains rendez-vous festifs sont nombreux avec le retour des belles journées de printemps et d'été :

La journée citoyenne est prévue pour le 17 mai,

La traditionnelle soirée tricolore animée par les pompiers le 12 juillet,

Des retrouvailles de fin d'année scolaire avec les élèves des Ecoles seront organisées par les parents d'élèves,

A la rentrée, Imp' activité nous annonce la reprise des « courses nature »,

La soirée du Théâtre des jeunes programmée sur deux week-end en octobre se prépare avec Danie.

Enfin, concernant la récente actualité sur la qualité de l'eau de notre commune, à propos des polluants éternels et l'arrêté préfectoral paru, sachez que **notre commune n'est pas impactée par la présence de Pfas dans l'eau distribuée car produite à partir des puits de Niffer dont les concentrations en Pfas sont inférieures au seuil réglementaire (<0,05 microgramme pour une limite à 0,1 pour la somme des 20 Pfas réglementés)**.

Vous pouvez compter sur notre équipe et moi-même pour poursuivre grâce à une gestion saine et raisonnée nos projets et nos investissements pour Magstatt-le-Bas.

Nous restons engagés à soutenir toutes les activités qui permettent au plus grand nombre de se retrouver pour développer les liens qui unissent les habitants.

Bonne lecture.

Ech wénsch Eich a interessants Lasa.

Le compte rendu des conseils

A noter

Tous les comptes rendus de Conseils Municipaux sont affichés dans leur intégralité sur le panneau d'affichage de la mairie pendant un mois. Au-delà de ce délai, ils restent consultables en mairie.

Ils sont désormais également disponibles en ligne sur notre site interne <https://magstatt-le-bas.fr>, rubrique « La mairie » / « comptes-rendus du CM »

Conseil du 25 novembre 2024 :

ACCEPTATION DE CHEQUE DE L'ASSURANCE GROUPAMA :

L'assurance GROUPAMA de Strasbourg a adressé en mairie, un chèque d'un montant de 257,07 € correspondant au remboursement de la cotisation versée par la commune pour les contrats véhicules pour la période du 3 septembre au 31 décembre 2024 (modification de l'intégralité des contrats).

- ➔ La somme sera versée au budget primitif 2025 de la commune.

PERSONNEL COMMUNAL :

a-Avancement de grade :

Considérant l'ancienneté dans son grade, Madame GOEPFERT Rachel est nommée « Rédacteur 1ère classe » à compter du 1er décembre 2024.

b-Modification du tableau des emplois :

- ➔ Composition du tableau des effectifs au 1er décembre 2024 :

<i>EMPLOIS PERMANENTS</i>	<i>Nombre de poste(s)</i>
Adjoint technique territorial	2
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	1

c-Information sur la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG) :

La loi de transformation de la fonction publique instaure l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir les lignes directrices de gestion dans un document de référence.

Elles visent à :

- 1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences,
- 2° fixe les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
- 3° assurer l'égalité hommes / femmes dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective de femmes et hommes dans les cadres d'emplois concernés ;
- 4° favoriser en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle hommes femmes.

Ce document de référence, pour la DRH de la collectivité, permet de formaliser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Il précise la stratégie pluriannuelle des ressources humaines.

Les LDG sont établies par arrêté de l'autorité territoriale après avis du comité technique et formalisées dans un document après l'éventuelle information de l'assemblée délibérante. Les LDG sont définies pour une période de 6 ans mais peuvent faire l'objet de révisions en tout ou partie en cours de période.

LES CONSEILS EN BREF...

RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS :

L'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales impose, dans les territoires dotés d'un PLU, ou d'un document d'urbanisme ou d'une carte communale, la réalisation d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire concerné, au moins tous les trois ans.

Le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi Climat et résilience, soit fin 2024.

Il est précisé que ce rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

L'enveloppe urbaine bâtie correspond à l'agglomérat de l'ensemble des espaces déjà urbanisés à la date de référence (2021). Elle est construite selon une méthode automatique à partir des données du cadastre le plus récent pour refléter la réalité du terrain.

Surface	<i>...des permis autorisés</i>	<i>...des permis commencés</i>	<i>...des permis terminés</i>
<i>En ha</i>	0,1	1,1	0
<i>En %</i>	11,4	88,6	0

Permis	<i>...dans l'enveloppe urbaine bâtie</i>	<i>... dans les dents creuses</i>	<i>... hors enveloppe urbaine bâtie</i>
<i>En nbre</i>	3	0	5
<i>En ha</i>	0,8	0	0,5

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 2024 :

La commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondation, sismique, tempête, canicule, effondrement de cavités souterraines, phénomènes retrait-gonflement d'argile, radon.

- ➔ Un plan communal de sauvegarde est prévu : il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE :

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de prendre acte que le rapport d'activité 2023 de Territoire d'Energie Alsace est mis à la disposition du public et consultable en mairie.

CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS :

Le soutien de Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement des projets communaux. La mairie a présenté un dossier de demande d'attribution de fonds de concours pour le projet de remplacement des luminaires intérieurs des bâtiments communaux.

Le coût total du projet s'élève à 26 626,59 € HT.

- ➔ Le montant du Fonds de concours accordé par Saint-Louis Agglomération s'élève à 13 313,29 €.

VALIDATION DE L'ORGANISATION DE TEMPS SCOLAIRE - CAMPAGNE 2025 :

L'école est organisée sur une semaine de 4 jours avec 24h de cours hebdomadaire, par dérogation à la semaine de 4,5 jours. Compte tenu de ce statut dérogatoire, tous les 3 ans, la commune est réinterrogée par les services de l'éducation nationale sur le maintien ou non, de cette organisation sur 4 jours et l'organisation du temps scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h05 à 11h35 et de 13h40 à 16h10.

LES CONSEILS EN BREF...

VALIDATION DU DEVIS DES ETS HUSSON POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN :

La société Husson a été sollicitée afin d'établir un devis pour compléter le mobilier urbain, à savoir :

- Ecole :
 - pose d'une corbeille au niveau de l'aire de jeux (683,40 € TTC),
 - pose de 3 bancs de la gamme Flowers. (934,32 € TTC / banc),
- Place de l'Eglise :
 - pose de 2 bancs de la gamme Flowers (934,32 € TTC / banc).

Total du devis : 5435 € TTC.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL valide le devis de la société Husson de Lapoutroie

VALIDATION DU DEVIS DES ETS KREMBEL :

La porte coupe-feu de la chaufferie de la salle communale doit être remplacée.

Les Ets Krembel de Dannemarie ont été consultés. L'offre de prix s'élève à 3 660 € TTC.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL valide le devis des Ets Krembel.

VALIDATION DU DEVIS DES ETS BARTH SCHNEIDER :

L'entreprise Barth Schneider de Geispitzen a été sollicitée afin d'établir un devis pour l'entretien des tilleuls le long de la RD 21 et devant l'église ainsi qu'un frêne rue Chanoine Kessler.

Le devis s'élève à 3 480 € TTC et les travaux peuvent être réalisés fin de cette année encore.

- LE CONSEIL MUNICIPAL valide le devis des Ets Barth Schneider de Geispitzen

LES RAPPORTS 2023 DE SAINT-Louis AGGLOMERATION

a- sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :

b-sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif :

c-sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

➔ Les rapports sont tenus à disposition du Conseil et du public.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :

Déclarations Préalables :

France Rénove Habitat de Pantin (93) a déposé une déclaration préalable le 17 septembre 2024 pour le compte de M. Eglinger Ludovic, domicilié 14 rue Ch. Zumstein, pour l'installation de 30 panneaux photovoltaïques, soit 70,851 m², section 15, parcelle 210, d'une superficie de 1735 m².

Le dossier a été accordé le 24 septembre 2024.

Alsace Solar de Rixheim a déposé une déclaration préalable le 9 octobre 2024 pour le compte de M. Ludwig Frédéric, domicilié 18 rue de Waltenheim, pour l'installation de 8 panneaux photovoltaïques, soit 14,58 m², section 13, parcelle 320, d'une superficie de 706 m².

Le dossier a été accordé le 22 octobre 2024.

LES CONSEILS EN BREF...

PROJETS A REALISER :

Remerciements :

- aux membres de la commission communale de communication pour la réalisation du très beau bulletin Automne 2024,
- aux membres du conseil municipal pour leur participation active le week-end de la cérémonie d'hommage aux poètes du village,
- à M. Graber Luc, conseiller, pour l'organisation et l'installation du sapin place de l'église, la décoration de la place de l'église pour l'ouverture du Temps de Noël du 29 novembre, son intervention au niveau des sanitaires des bâtiments communaux, l'installation d'un banc provisoire dans la cour de l'école,
- à M. Bissel Christophe, conseiller, pour le don du sapin, place de l'église et l'aide à l'installation,
- à Mrs Wilhelm Mathieu, adjoint, et Bissel Jean-Luc, conseiller, pour l'installation des étoiles de Noël,
- à M. Bissel Jean-Luc, conseiller, pour le déneigement du village dans la nuit du 21 au 22 décembre,

Manifestations :

- L'ouverture du Temps de Noël est proposée le vendredi 29 novembre, à partir de 17h30, place de l'église,
- Le repas de séniors est organisé le dimanche 8 décembre 2024 à la salle communale à partir du midi, préparation samedi 7 décembre à partir de 9h.
- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 24 janvier 2025 à partir de 18h à la salle communale.

Risque sismique sur le territoire :

M. le Maire a assisté le 14 octobre dernier à la présentation de la 2ème phase de l'évaluation du risque sismique sur le territoire de l'agglomération de Saint-Louis.

La 1ère phase de l'étude consistait à la collecte des données sur le risque sismique.

La réunion de présentation du lancement de la 2ème phase (prévue sur 24 mois) portait sur :

- l'amélioration de la prise en compte des failles actives,
- l'amélioration de la cartographie des sols lithologiques,
- l'amélioration des connaissances sur la vulnérabilité du bâti courant,
- la définition de la sollicitation sismique,
- la simulation des dommages.

Pour ce faire, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est en charge, cela en 2 parties :

- d'une campagne de mesures géophysiques de terrain, sur plusieurs communes membres et à partir de mi-octobre 2024,
- des photos de maisons afin d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité du bâti face aux séismes.

Sirène présente sur le Centre de Secours :

M. Anastacio Robert, adjoint, soulève le point activation de la sirène présente sur le toit du Centre de Secours pour alerter la population dans le cadre du DICRIM et du PCS. Ce mode d'alerte lui semble complexe et risque de faire sortir la population. Il propose de mettre en place un code sirène et d'en informer la population.

M. Wilhelm Mathieu, adjoint, indique que la sirène sur le toit du Centre de Secours, n'est plus un mode d'alerte officiel pour les sapeurs-pompiers mais un système d'alerte et d'information des populations.

La population doit être informée, que lorsque la sirène sonne, elle indique un danger imminent, qu'il faut se mettre en sécurité, s'informer, ne pas aller chercher ses enfants à l'école et ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.

Un avis à la population va être rédigé afin d'informer la population que la sirène est devenue un système d'alerte. Le test obligatoire de la sonnerie de la sirène chaque premier dimanche du mois est maintenu.

Ecole maternelle de Magstatt le Bas :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal du départ à la retraite le 31 mars 2025, de Mme Haultcoeur Françoise, professeure des écoles.

Conseil du 3 février 2025 :

ACCEPTATION D'UN CHEQUE POUR LE DEGREVEMENT SUR LA TAXE FONCIERE 2024 :

Le Centre des finances publiques de Mulhouse nous adresse un chèque d'un montant de 197 €, correspondant à un dégrèvement sur le montant de notre taxe foncière.

- ➔ La somme sera versée au budget primitif 2025 de la commune.

DEVIS BILGER POUR MISE EN PLACE D'UN CONTROLE A DISTANCE DE CHAUFFAGE DE LA SALLE :

Un second devis a été demandé au chauffagiste Bilger de Riespach afin de mettre en place une commande déportée du chauffage existant dans la salle communale.

La mise en place de cette commande est possible en procédant au remplacement des 3 anciens ventilo-convection (2 dans la grande salle et 1 dans la petite salle) et de procéder à la pose d'une régulation connectée permettant le contrôle à distance.

Le devis s'élève à 9 860,85 € HT soit 11 833,02 € TTC.

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL valide le devis de l'entreprise Bilger.

CHAUFFAGE EGLISE :

Le 12 février dernier le conseil municipal autorisait M. le Maire à organiser une procédure de marché pour la tranche « remplacement du chauffage de l'église ».

Le bureau d'étude Gouillioud de Cailloux-sur-Fontaines a été mandaté par le Conseil de Fabrique de Magstatt le Bas qui prend en charge le coût de l'étude (5 000 € TTC).

Le conseil de fabrique dispose de fonds (100 000 €) et propose une prise en charge intégrale du lot « embellissements intérieurs ». Ce lot est estimé à 84 000 € TTC et sera confié aux Ets Kwast de Sierentz.

Une convention va être signée entre la Fondation du Patrimoine, la présidente du conseil de fabrique et M. le Maire afin que le conseil de fabrique obtienne une aide financière pouvant atteindre les 15 000 €.

Des dons ont été annoncés par des privés du village afin d'aider au financement du projet. Ces dons transiteront par la Fondation du Patrimoine permettant ainsi un abattement fiscal de 75 %.

Le conseil de Fabrique s'engage à participer au lot chauffage financé par la commune, le montant reste à définir.

La consultation organisée par le bureau d'étude Gouillioud, a eu lieu auprès des entreprises suivantes :

Le lot « chauffage » :

- Gutzwiller de Hégenheim : sans réponse,
- Habé de Ranspach le Bas : **devis reçu**
- Bilger de Riespach : sans réponse,
- Stoecklin de Bartenheim : sans réponse,
- Reck de Spechbach : **devis reçu**
- Magnen de Jussey (70) : **devis reçu**

Le lot « gros œuvre maçonnerie » :

- Technobat de Richwiller : **devis reçu**
- Schoenig de Hirtzbach : sans réponse,
- Cortinovis de Bartenheim : sans réponse,

Le lot « électricité » :

- Vincentz de Sierentz : **devis reçu**

LES CONSEILS EN BREF...

- Sodiélec Berger de Bisel : sans réponse,
- Electricité Gautherat de Dannemarie : sans réponse,
- Koch Electricté de Bouxwiller : sans réponse,
- Magnen de Jussey (70) : **devis reçu**

L'analyse des offres fait ressortir :

lot « chauffage »	HT (€)	TTC (€)
MAGNEN	53 120,00	63 744,00
RECK	63 665,00	76 398,00
HABE	72 206,44	86 647,73

lot « gros œuvre maçonnerie »	HT (€)	TTC (€)
TECHNOBAT	25 489,19	30 587,03

lot « électricité »	HT (€)	TTC (€)
MAGNEN	8 291,00	9 949,20
VINCENTZ	6 443,10	7 731,72

Le coût global du projet est estimé à 84 052,29 € HT soit 102 062,75 € TTC.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL valide les offres :

Lot « chauffage » :	MAGNEN	53 120,00 € (HT)	63 744,00 € (TTC)
Lot « maçonnerie » :	TECHNOBAT	25 489,19 € (HT)	30 587,03 € (TTC)
Lot « électricité » :	VINCENTZ	6 443,10 € (HT)	7 731,72 € (TTC)

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET APPROBATION DE L'ETAT DU PERSONNEL :

M. le Maire expose que les pratiques passées portant sur la création de postes se référaient uniquement aux grades, sans définir ni préciser les missions attachées à un emploi créé et que ces pratiques ne répondent pas totalement aux exigences légales, qui imposent aux collectivités territoriales de préciser la liste des emplois créés et d'en définir le contenu.

La notion d'emploi renvoie aux fonctions et aux missions confiées à un agent public, tandis que le grade se définit comme le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent. En effet, le grade est distinct de l'emploi.

M. le Maire propose donc de régulariser cette situation en procédant à la création de l'ensemble des emplois permanents et en adoptant le présent état du personnel (= tableau des effectifs / des emplois), en lieu et place des emplois, postes et/ou grades existants.

Il précise que la présente régularisation n'emporte pas le recrutement de personnel supplémentaire et n'a aucune incidence sur le personnel actuellement en place.

➔ Création des emplois permanents de la collectivité territoriale et adoption de l'état du personnel :

a-Service administratif

Emplois	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Secrétaire général de mairie	Attaché territorial principal Attaché territorial Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial	35/35 ^{èmes}	1

LES CONSEILS EN BREF...

b-Service technique

Emplois	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Agents des interventions techniques polyvalents en milieu rural	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	12/35 ^{èmes}	1
Jardiniers	Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	35/35 ^{èmes}	1

Les emplois permanents peuvent également être pourvus par un agent contractuel territorial de droit public, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation.

Les emplois permanents occupés par des agents contractuels territoriaux de droit public seront rémunérés par référence à un échelon du grade retenu par l'autorité territoriale.

Les fonctions et les missions exercées sont définies dans la fiche de poste de chaque emploi permanent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité territoriale.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) :

Une première Convention Territoriale Globale (CTG), portée par Saint-Louis Agglomération et contractualisée pour la période de 2021 à 2024, a permis de renforcer le projet de territoire dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Enfance Jeunesse et de la Parentalité.

Une nouvelle convention doit être signée entre la CAF du Haut-Rhin et Saint-Louis Agglomération ainsi qu'avec ses communes membres, selon la répartition des compétences adoptées sur le territoire. Ce nouveau contrat portera sur les thématiques figurant déjà dans la première convention avec un développement de deux nouveaux axes : l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

Le calendrier de la CTG s'articule comme suit :

Phase 1 : bilan CTG 1-diagnostic territorial partagé et définition des enjeux prioritaires du territoire : de juin à octobre 2024

Phase 2 : élaboration d'un plan d'actions, présentation au comité de pilotage (COPIL) et rédaction de la CTG : décembre-février 2025

Phase 3 : déploiement de la Convention Territoriale Globale : de mars 2025 à décembre 2029.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT FOURRIERE 2025/2027 AVEC LA SPA DE MULHOUSE :

Le contrat de fourrière passé avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Mulhouse arrivant à échéance, celle-ci soumet un projet de renouvellement du contrat pour une période triennale, avec effet au 1er janvier 2025. Au titre de ce contrat, la SPA assure la capture et la prise en charge des animaux de compagnie en divagation, le trappage des chats errants sur arrêté municipal, la capture, la prise en charge et l'enlèvement des animaux dangereux, le ramassage des animaux morts non sauvages, dont le poids n'excède pas 40 kg et leur prise en charge par l'équarisseur, et la gestion de la fourrière animale. Le coût de la prestation au titre de ce contrat s'élève à 1,10 € par habitant en 2025, 1,15 € en 2026 et 1,20 € en 2027.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide DE RECONDUIRE le contrat de fourrière.

LES CONSEILS EN BREF...

BAIL SUR PARCELLES COMMUNALES :

Après avoir mandaté la SAFER pour assistance à la recherche de locataires concernant les parcelles communales (70, d'une contenance de 841 m² et d'une partie de la parcelle 107, d'une contenance de 2500 m² sur 26 764 m², section 14), un appel à candidature a été organisé par la SAFER et c'est la SCEA Sutter Bubendorff, de Magstatt le Bas, représentée par M. Sutter Robin (Jeune Agriculteur Aidé) qui a été retenue.

- ➔ Un contrat de bail rural à long terme va être signé au profit de la SCEA Sutter Bubendorff pour une cotisation annuelle de 2,23 € l'are et basée annuellement sur l'indice national des fermages.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

« Mandatement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance ».

L'ordonnance du 17 février 2021 a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1er janvier 2025.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité :

- Soit, à titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré,
- Soit, dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Aussi, dans cette continuité, le CDG 68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG 68 ouvre une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation afin de :

- répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents,
- offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maîtrisé,
- assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social.

- ➔ À l'issue de la procédure de consultation, la mairie de Magstatt le Bas conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

LES CONSEILS EN BREF...

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :

Déclarations Préalables :

COPROTEC de Sainte Croix en Plaine a déposé une déclaration préalable le 2 décembre 2024 pour le compte de M. SUTTER Julien, domicilié 24 rue de la Libération, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, section 12, parcelle 123, d'une superficie de 1082 m².

Le dossier a été accordé le 10 décembre 2024.

M. GRABER Olivier, domicilié 4 rue des Prés, a déposé une déclaration préalable le 4 décembre 2024, pour la création d'une piscine, section 15, parcelle 235, d'une superficie de 876 m².

Le dossier a été accordé le 20 janvier 2024.

PROJET A REALISER :

Remerciements :

- à Mme Sutter Christine, M. Gruber Luc, pour l'organisation de l'ouverture du Temps de Noël,
- à Messieurs Wilhelm Mathieu et Bissel Jean-Luc, pour l'installation et le retrait de l'éclairage de Noël,
- aux membres du conseil municipal présents et leurs conjoints, pour l'organisation du repas des séniors le dimanche 8 décembre,
- à M. Bissel Jean-Luc pour la fourniture gratuite d'un tire palettes,
- aux membres du conseil municipal présents, pour l'organisation des Vœux du Maire le vendredi 24 janvier.

Manifestations :

- Journée citoyenne le samedi 17 mai 2025, M. Anastacio Robert, Adjoint, propose de faire le point sur les missions et d'organiser Magstatt Propre entre le 14 et 16 mars prochain,
- M. le Maire propose d'organiser avec M. Ribstein, Maire d'Uffheim, une visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale, sur deux jours à Paris au mois de septembre (17/18 ou 24/25),

Informations des membres du conseil municipal :

- M. Bissel Christophe, se charge de prendre contact avec le Club Vosgien afin de leur signaler quelques problèmes de panneaux signalétiques qui sont au sol.
- M. Bissel Christophe, conseiller, signale que la balayeuse ne nettoie pas l'intégralité de la rue du Gausser et M. Wilhelm Mathieu que la balayeuse ne va pas au bout de la rue des Menuisiers. Un mail va être adressé à Saint-Louis Agglomération.
- M. Bissel Christophe, conseiller, se questionne par rapport au financement lié à l'arrivée d'un nouveau médecin, Madame Wolf Sarah au sein du Pôle Santé de Sierentz, assistée par une secrétaire et une assistante médicale. Il est rappelé aux membres du conseil que la mairie de Sierentz a mis une aide communale durant 3 ans en place, via une convention d'aide à l'installation et au maintien du cabinet du Docteur Wolf.
- M. Bissel Jean-luc, conseiller, informe les membres du conseil qu'il a été interpellé par M. Bissel Gérard, domicilié 11 rue Charles Zumstein, qui s'est également adressé en mairie, concernant des infiltrations pluviales liées à un problème d'étanchéité du mur entre sa propriété et le Centre de Secours.

Il est proposé de créer une tranchée le long du mur côté Centre de Secours afin d'y mettre un Delta MS, cela en régie, à condition que les fondations du mur ne soient pas trop profondes. M. Bissel Jean-Luc se propose d'aller sonder la profondeur.

LES CONSEILS EN BREF...

Conseil du 7 avril 2025 :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés 2023		240 159,77		1 797,42		241 957,19
Exercice 2024	405 239,70	442 184,33	84 767,10	18 345,31	490 006,80	460 529,64
TOTAUX	405 239,70	682 644,10	84 767,10	20 142,73	490 006,80	702 486,83
Résultats de clôture		277 104,40	64 624,37			212 480,03

Soit un excédent global de 212 480,03 € pour l'exercice 2024.

- LE CONSEIL MUNICIPAL adopte le compte administratif de l'exercice 2024 présenté par M. WILHELM Mathieu, premier Adjoint.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

M. le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 réalisée par le receveur en poste au trésor public de Saint-Louis et le compte de gestion établi par ce dernier sont conformes au compte administratif de la commune, suite aux opérations budgétaires enregistrées en 2024.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Résultats de l'exercice 2024

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Dépenses	Recettes	Dépenses
	Déficit	Excédent	Déficit	Déficit	Excédent	Déficit
Résultats de clôture		277 104,40	64 624,37			212 480,03

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

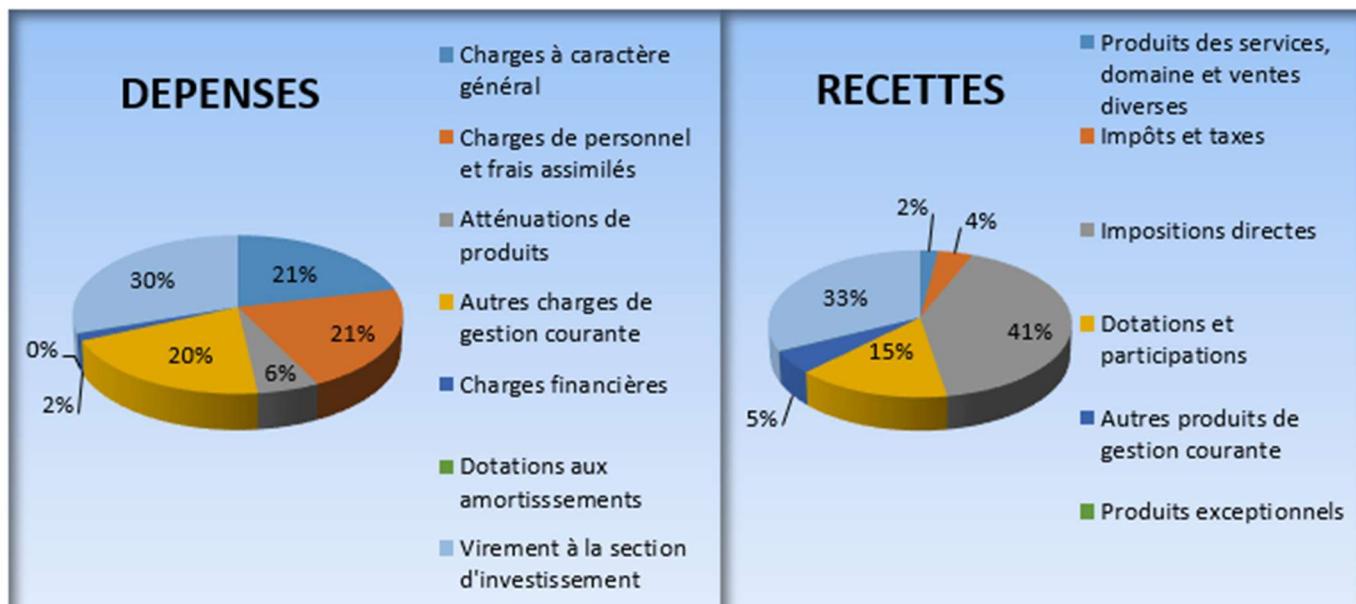
M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2025 élaboré par la Commission des Finances.

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver le budget primitif de la Commune

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	658 041,03 €	370 767,40 €
DEPENSES	658 041,03 €	370 767,40 €

LES CONSEILS EN BREF...

BUDGET 2025 RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

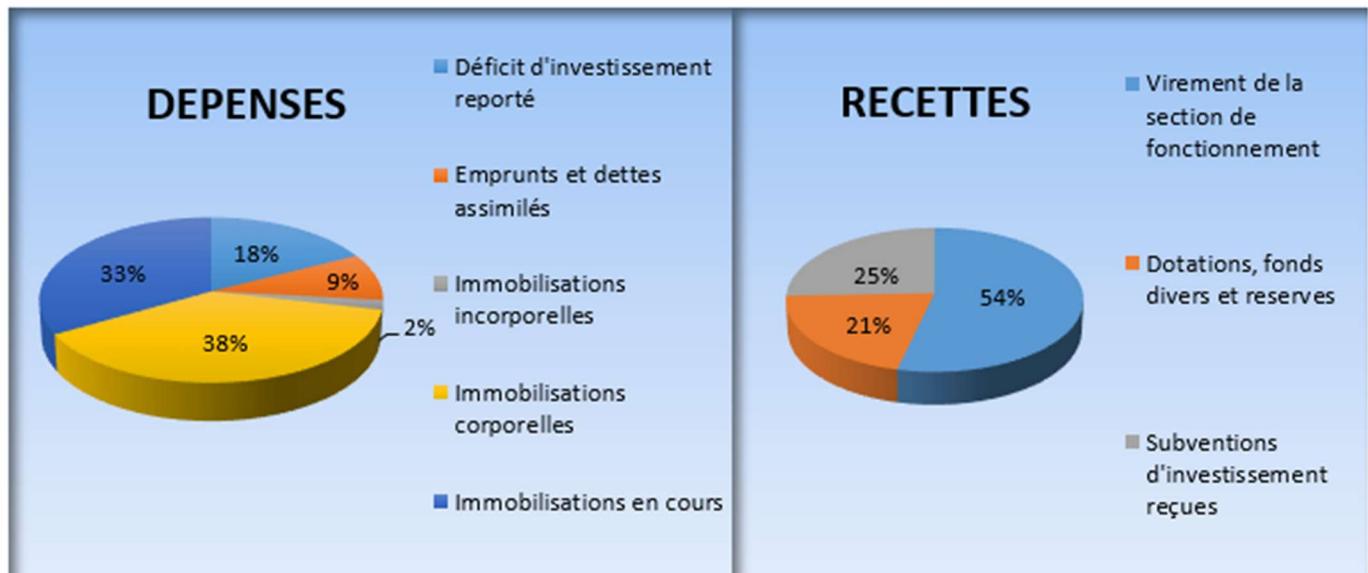


Désignation	Montant	en %
Charges à caractère général	140 250,00	21,31%
Charges de personnel et frais assimilés	140 400,00	21,34%
Atténuations de produits	36 697,00	5,58%
Autres charges de gestion courante	131 400,00	19,97%
Charges financières	10 000,00	1,52%
Dotations aux amortissements	200,00	0,03%
Virement à la section d'investissement	199 094,03	30,26%
TOTAL DEPENSES	658 041,03	100,00%

Désignation	Montant	en %
Produits des services, domaine et ventes diverses	13 741,00	2,09%
Impôts et taxes	26 481,00	4,02%
Impositions directes	271 470,00	41,25%
Dotations et participations	99 719,00	15,15%
Autres produits de gestion courante	33 700,00	5,12%
Produits exceptionnels	450,00	0,07%
Excédent de fonctionnement reporté	212 480,03	32,29%
TOTAL RECETTES	658 041,03	100,00%

LES CONSEILS EN BREF...

BUDGET 2025 RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Désignation	Montant	en %
Déficit d'investissement reporté	64 624,37	17,43%
Emprunts et dettes assimilés	34 100,00	9,20%
Immobilisations incorporelles	7 000,00	1,89%
Immobilisations corporelles	141 500,00	38,16%
Immobilisations en cours	123 543,03	33,32%
TOTAL DEPENSES	370 767,40	100,00%

Désignation	Montant	en %
Virement de la section de fonctionnement	199 094,03	53,70%
Dotations, fonds divers et réserves	76 948,37	20,75%
Subventions d'investissement reçues	94 725,00	25,55%
TOTAL RECETTES	370 767,40	100,00%

LES CONSEILS EN BREF...

CONTRIBUTIONS DIRECTES – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX :

M. le Maire rappelle que par délibération du 15 avril 2024, le conseil municipal a fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :	21,40 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	31,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	79,60 %

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir les taux.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

DE MAINTENIR les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation :	21,40 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	31,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	79,60 %

APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS 2025

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'allouer les subventions suivantes pour l'exercice 2025 :

- APAMAD	100 €
- APALIB	100 €
- Donneurs de sang	300 €
- Conseil de fabrique	600 €
- Chorale Ste Cécile	400 €
- Un Avenir pour Madagascar	200 €
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €
- Impactivité	100 €
- Les Ruri	100 €
- Association de Gestion la Menuiserie	1000 €
TOTAL	3100 €

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'allouer les contributions suivantes pour l'exercice 2025 :

- SIVOSC des 2 MAGSTATT	80000 €
- Association « Les P'tits Loustics »	19000 €
- Brigade Verte	2100 €
- Syndicat Mixte Oriental	3400 €
- Union départementale des Sapeurs-Pompiers	300 €
TOTAL	104800 €

Les crédits nécessaires, soit 104800 € sont inscrits du budget primitif de l'exercice 2025.

PROVISION POUR RISQUES

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2025, le risque est estimé à environ 15 %, soit 400 € ;

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide D'INSCRIRE au budget primitif 2025 les provisions.

LES CONSEILS EN BREF...

APPROBATION D'UN CHEQUE DE L'ASSOCIATION DE GESTION :

L'Association de Gestion la Menuiserie a adressé en mairie, un chèque d'un montant de 880 € correspondant à la part de consommation d'énergie facturée aux locataires de la salle communale pour l'exercice 2024.

- ➔ La somme sera versée au budget primitif 2025 de la commune.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

1- Poste informatique de la secrétaire générale de mairie :

La société Comab de Saint-Louis a établi un devis pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie suite à des problèmes récurrents de lenteur.

Le devis s'élève à 999 € HT soit 1 198,80 € TTC pour un ordinateur Lenovo Neo 50s.

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL valide le devis de la société Comab.

2- Devis Sodielec, pose d'un mat rue d'Uffheim :

La société Sodielec de Bisel a été sollicitée pour le remplacement du mât d'éclairage public au croisement devant le 1 rue de Uffheim.

Le devis s'élève à 3 319,20 € TTC soit 2 766 € HT.

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL valide le devis de la société Sodielec.

3- Devis Vincentz, mise en conformité électrique de la salle communale :

La société Vincentz de Sierentz a été sollicitée afin de procéder à :

- a- La mise en conformité et à la levée des réserves faites suite à la vérification annuelle électrique par l'Apave de Mulhouse au niveau de la mairie et de la salle communale :

Le devis s'élève à 1 348,76 € TTC soit 1 123,97 € HT,

- b- L'installation, à la demande de la commission de sécurité, de diffuseurs lumineux d'alarme incendie au niveau des toilettes de la salle communale :

Le devis s'élève à 1 590,31 € TTC soit 1 325,26 € HT.

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL valide le devis de la société Vincentz pour un montant de 2 939,07 € TTC.

4- Devis Bilger pour mise en place d'un contrôle à distance de chauffage de la salle :

Un second devis a été demandé au chauffagiste Bilger de Riespach afin de mettre en place une commande déportée du chauffage existant dans la salle communale.

La mise en place de cette commande est possible en procédant au remplacement des 3 anciens ventilo-convection (2 dans la grande salle et 1 dans la petite salle) et de procéder à la pose d'une régulation connectée permettant le contrôle à distance.

Le devis s'élève à 9 860,85 € HT soit 11 833,02 € TTC.

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL valide le devis de l'entreprise Bilger.
- ➔ Une demande de Fonds de concours et CEE va être faite.

LES CONSEILS EN BREF...

5- Devis de la société ADRE :

La société ADRE de Strasbourg a établi un devis pour la réalisation des levés géo-référencés des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

Le devis s'élève à 6 421,97 € TTC soit 5 351,64 € HT.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL valide le devis de la société ADRE.

CHAUFFAGE DE L'EGLISE ET TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR :

1- Fondation du Patrimoine d'Alsace :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une convention, valable sur 3 ans, a été signée vendredi 4 avril en mairie en partenariat avec la Fondation du Patrimoine Alsace et le Conseil de Fabrique.

Cette convention de collecte de dons au profit des travaux d'embellissement intérieur et extérieur de l'église Saint-Michel de Magstatt le Bas va permettre à la fondation de collecter et encaisser les dons des particuliers, des entreprises et associations et d'émettre des reçus fiscaux pour les dons recueillis, cela à hauteur de 75 % du don.

Un abondement maximum de 15 000 € est possible par la Fondation du Patrimoine.

Un flyer descriptif avec une partie bulletin de don va être distribué aux Magstattois.

Lors de cette entrevue en mairie, l'Association Culturelle a remis un don de 20 000 € à la Fondation du Patrimoine, cela au profit du projet.

2- La chaufferie :

M. WARY Denis, conseiller, informe le conseil municipal que la chaudière prévue au marché n'est plus fabriquée et que le nouveau modèle proposé ne passe pas la porte de la chaufferie.

➔ **Solution :** création du côté Nord Est d'une entrée avec un escalier extérieur ne desservant que le nouvel espace chaufferie. Cela nous évite la pose d'une porte coupe-feu.

3-Fonds de concours de Saint-Louis Agglomération :

La mairie a présenté un dossier de demande d'attribution des fonds de concours pour le projet de remplacement de la chaudière de l'église.

Le coût total du projet est de 85 052,29 € HT soit 102 062,75 € TTC.

➔ Le Fonds de concours accordé par Saint-Louis Agglomération s'élève à 22 113,59 €.

Chauffage église

Aide de la CEA (prévision)	40 825,10 €
Fonds de concours	22 113,59 €
Participation du Conseil de Fabrique	12 000,00 €

TARIF DES CONCESSIONS DES DEUX CIMETIERES COMMUNAUX :

Les concessions des deux cimetières sont à renouveler pour 15 ans.

LES CONSEILS EN BREF...

➔ Les nouveaux tarifs des concessions des deux cimetières communaux sont les suivants :

- a- pour une tombe cinénaire, uniquement dans le nouveau cimetière : 100 €,
- b- pour une tombe simple : 110 €,
- c- pour une tombe double : 200 €,
- d- pour une tombe triple : 280 €,
- e- pour une tombe quadruple : 350 €.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

La négociation, entre le Président du CDG 68, les représentants des employeurs publics territoriaux et les représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance, le 7 février 2025.

L'application de cet accord à notre commune est subordonnée à son approbation par le Conseil Municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

➔ L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE RGPD :

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1er janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

FIXATION DU TAUX DE PROMOTION PROPRE A L'AVANCEMENT DE GRADE :

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- QUE le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre

LES CONSEILS EN BREF...

d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion fixé à 100 %,

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Comptable public ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :

Déclarations Préalables :

M. SPITTLER Vincent, domicilié 10 rue de Koetzingue a déposé une déclaration préalable le 21 janvier 2025, pour la construction d'un abri de jardin de 14 m² pour stockage de bois et divers, section 1, parcelle 196, d'une superficie de 700 m².

Le dossier a été accordé le 25 février 2025.

SOLUTION CLIMAT de Saint-Maurice (94) a déposé une déclaration préalable le 30 janvier 2025 pour le compte de Mme PEPELNJAK Jacqueline, domiciliée 1 rue de la Forêt, pour l'installation de 10 panneaux photovoltaïques, soit 18,24 m², section 14, parcelles 416 + 417, d'une superficie de 1 586 m².

Le dossier a été accordé le 18 février 2025.

M. SUTTER André, domicilié 22 rue de Koetzingue a déposé une déclaration préalable le 30 janvier 2025, pour un ravalement de façade, section 1, parcelle 196, d'une superficie de 700 m².

Le dossier a été accordé le 18 février 2025.

M. BIALY Stéphane, domicilié 1 rue des Menuisiers a déposé une déclaration préalable le 10 mars 2025, pour un ravalement de façade, section 15, parcelle 125 d'une contenance de 851 m².

Le dossier a été accordé le 18 mars 2025.

PROJETS A REALISER :

Remerciements :

M. le Maire informe le conseil municipal des remerciements de l'enseignante de classe de maternelle, Mme Haultcoeur Françoise, très touchée par la fête surprise et les cadeaux de la municipalité à l'occasion de son départ à la retraite après 11 ans de service à l'école maternelle de Magstatt le Bas.

Journée citoyenne :

M. Anastacio Robert, adjoint, informe le conseil municipal que la journée citoyenne est maintenue le samedi 17 mai 2025 à 8h avec un petit déjeuner pris en commun, suivi des travaux jusque vers 13h30. Un apéritif sera servi ainsi que notre traditionnelle collation.

La liste des chantiers a été étudiée en réunion et porte essentiellement sur les travaux d'entretien au niveau de la salle communale, sur l'aménagement du hangar communal, des plantations, du désherbage, le déplacement de l'ancienne pompe à bras des pompiers....

LES PROJETS

11 novembre 2024
Commémoration au
Monument aux morts



13 novembre 2024
Mise en place du
sapin de Noël



Novembre 2024
Mise en place
des luminaires LED
(salle communale)



Novembre 2024
Mise en place de l'éclairage
de Noël (éclairage public)...



Novembre 2024

Mise en place
de l'éclairage
de Noël
(place de
l'Eglise)



21 novembre 2024
Déneigement des rues du village...



Novembre 2024

Etanchéité
du toit de
la salle du
conseil...



LES PROJETS

**Novembre
2024**

Mise en place
de l'écluse
rue de
Koetzingue...



**29 novembre
2024**

Ouverture du
Temps
de Noël...



**7 et 8 décembre
2024**

Préparation du
repas des
aînés...



7 décembre 2024
Fuite d'eau sur circuit
de chauffage
(salle communale)



Janvier 2025
Installation des robinets-
sécheurs automatiques
(salle communale)



Janvier 2025
Démontage de l'éclairage de Noël...



LES PROJETS

Janvier 2025
Intervention SLA
Rue des Cerises

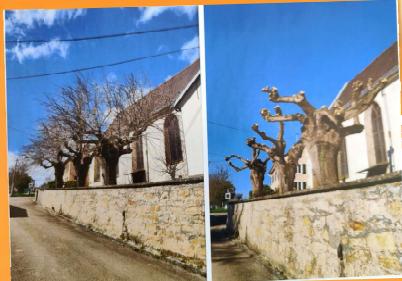


Février 2025
Intervention société Pignalosa
(Salle communale)



Avril 2025

Taille des arbres
(Eglise)



4 avril 2025
Départ en
retraite de
Françoise
Haultcoeur...



Avril 2025

Elagage des
arbres
Rue Ch.
Zumstein



Avril 2025
Réfection du
toit de l'Eglise



4 avril 2025
Signature de la Convention avec
la Fondation du Patrimoine
pour la rénovation de l'Eglise



Le Temps de Noël



Notre village a vécu un très beau moment de convivialité lors de la soirée *Le Temps de Noël*, organisée par la commune et portée avec enthousiasme par Christine Sutter, Luc Graber et Christophe Bissel.

Dès la tombée de la nuit, la place de l'église s'est illuminée, créant une atmosphère féerique et festive. Petits et grands se sont retrouvés pour partager la magie de Noël, dans un esprit de joie, de partage et de proximité.

Cette soirée a permis à chacun de vivre un moment chaleureux, de créer de beaux souvenirs, et de renforcer les liens entre voisins. Une belle réussite que nous devons à l'implication de tous !

Nous adressons des remerciements tout particuliers à :

Christine, pour le délicieux vin chaud et la savoureuse soupe qu'elle a préparés avec tant de générosité.

Christophe, pour avoir mis à disposition le magnifique sapin de Noël qui a illuminé la place.

Luc, pour ses superbes réalisations et décorations en bois qui ont sublimé le décor et apporté une touche artisanale pleine de charme.

Merci à toutes et à tous pour ce moment inoubliable et à l'année prochaine!



Le repas des aînés

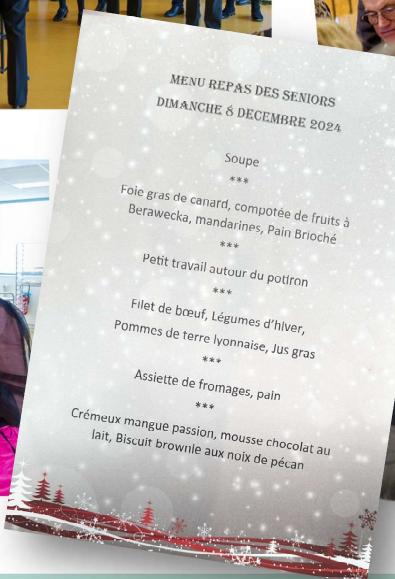
Le 8 décembre dernier, le repas traditionnel de fin d'année, proposé par la commune, s'est déroulé dans notre salle communale...



« Circuit court » oblige, c'est un repas, concocté par notre chef local, **Pierre WARY**, qui a été proposé à nos aînés. Les membres du conseil municipal et leur conjoint ont assuré la préparation et le service.

La chorale a également agrémenté l'après-midi par ses chants...

Un bon moment passé ensemble !...



Les vœux du Maire

Nous étions tous invités, le 24 janvier dernier, aux vœux du Maire pour la nouvelle année 2025.



Cette soirée a été introduite par la chorale Sainte Cécile avec des chants choisis sur le thème de « PARIS », en rapport avec l'année olympique qui venait de s'écouler.



Serge Fuchs, notre Maire, après avoir remercié les autorités, élus et toutes les personnes présentes, nous a énoncé son discours traditionnel, faisant le point sur l'année passée, et souhaitant ses vœux pour l'année naissante, avec les projets en cours menés par la commune et son conseil municipal.

Toutes les associations ont été remerciées pour leur activité et leur contribution à la vie du village.

Yann PREVEL, président des « Donneurs de sang », a remercié les donneurs en leur remettant un diplôme pour le nombre de dons effectués (25, 45, 60, 75 et 200 dons !).



Une rétrospective des réalisations effectuées durant l'année précédente a été présentée à l'assemblée :

- travaux de sécurisation (écluse rue de Koetzingue, miroir carrefour principal, silhouettes au niveau de l'école, etc...),
- Remplacement du luminaire traditionnel dans les bâtiments communaux par du luminaire à technologie LED,
- Evènements traditionnels comme la journée de travail des élus, l'ouverture du temps de Noël, le repas des aînés, etc...
- L'entretien des voies et bâtiments publics et (étanchéité de la toiture de la mairie, déneigement, etc...)



Des remerciements ont été apportés à Rachel Goepfert, notre secrétaire de mairie, à Annick Fuchs, épouse de monsieur le Maire, et à chaque conseiller municipal pour leur travail et leur soutien tout au long de l'année



A l'issue de la cérémonie, le traditionnel verre de l'amitié a été servi, sous le diaporama faisant défiler des photos des événements de 2024.

Du nouveau de prévu dans nos déchetteries

**Guide des
NOUVELLES MODALITES
D'ACCES AUX DECHETTERIES
de Saint-Louis agglomération**



A partir du 1^{er} octobre, la présentation d'un badge sera indispensable pour accéder aux déchetteries de Saint-Louis Agglomération
(dont les déchetteries de Sierentz et Bartenheim)



Comment obtenir un badge d'accès aux déchetteries

→ **Vous avez une adresse e-mail :**

1. Rendez-vous sur le portail usager : <https://agglo-saint-louis.ecocito.com>
2. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne (tutoriel disponible)
3. Une fois votre inscription validée, vous pourrez générer immédiatement un e-badge (QR code), utilisable sur téléphone ou sur papier imprimé

Besoin d'une carte ?

Faites-en la demande dans la rubrique « mes équipements » de votre espace (étape 8 du tutoriel)

→ **Vous n'avez pas d'adresse e-mail :**

1. Remplissez un formulaire papier (disponible en déchetterie, en mairie et sur www.agglo-saint-louis.fr), joignez les justificatifs demandés
2. Retournez-le en main propre ou par courrier à la Direction des déchets ménagers : Pont Palmrain – Bâtiment Sud – RD105 68128 Village Neuf

e-badge ou carte : quelles différences

e-badge (QR code)



- Disponible immédiatement après la validation de l'inscription
- Utilisable sur téléphone ou imprimé sur papier
- Utilisable par tous les membres du foyer sans risque de perte
- Modifiable gratuitement en cas de vol

Carte



Plaice de l'Hôtel de Ville - CS 31910 - 68128 Saint-Louis Cedex
 Tel: 03 89 72 60 - dechets.menagers@agglo-saint-louis.fr

Carte d'accès aux déchetteries

PARTICULIER

- Remise par courrier sous 1 mois
- Une seule carte par foyer
- En cas de perte : 20 €* facturés pour le remplacement (ou la non restitution en cas de départ)

*Le tarif peut être amené à évoluer

Etat-civil

LES NAISSANCES



LES MARIAGES



Les Grands anniversaires

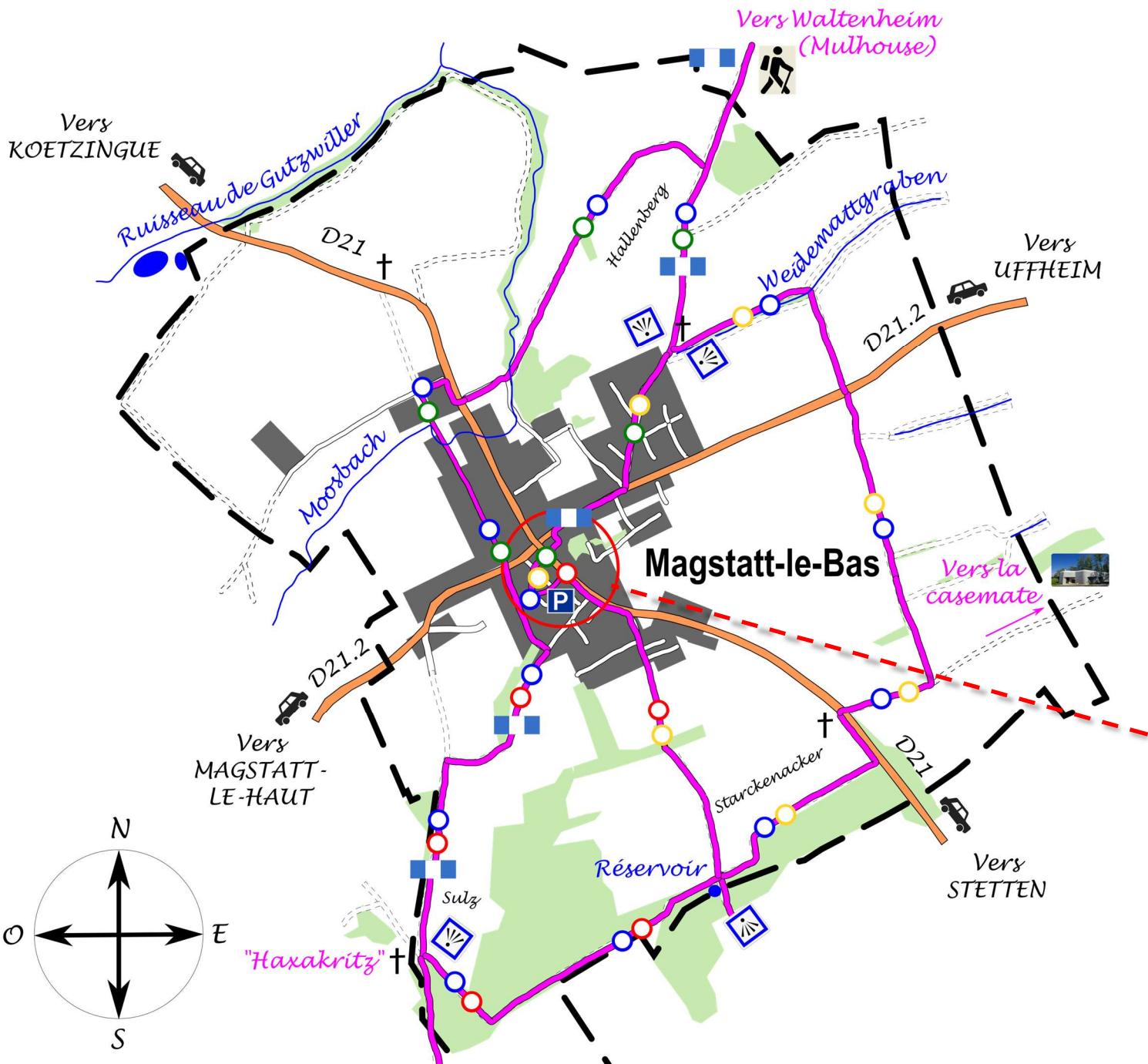
Les grands anniversaires fêtés ces derniers mois



Les grands anniversaires à venir



...pour (re)découvrir les sentiers



Ces sentiers ont été créés conjointement par le **Club Vosgien de Village-Neuf** et la commune de Magstatt-le-Bas, avec le soutien de **Saint-Louis Agglomération**.

Carte réalisée et imprimée par la mairie de Magstatt-le-Bas
(V3.1 - Janvier 2023)



pédestres de notre ban...

4 circuits de randonnée pour découvrir le ban de Magstatt-le-Bas:



Circuit du Hallenberg :

2,9 km et 42 m de dénivelé
pour environ 35 à 45 mn de marche



Circuit autour du Sulz :

2,9 km et 73 m de dénivelé
pour environ 35 à 45 mn de marche



Circuit du Starckenacker :

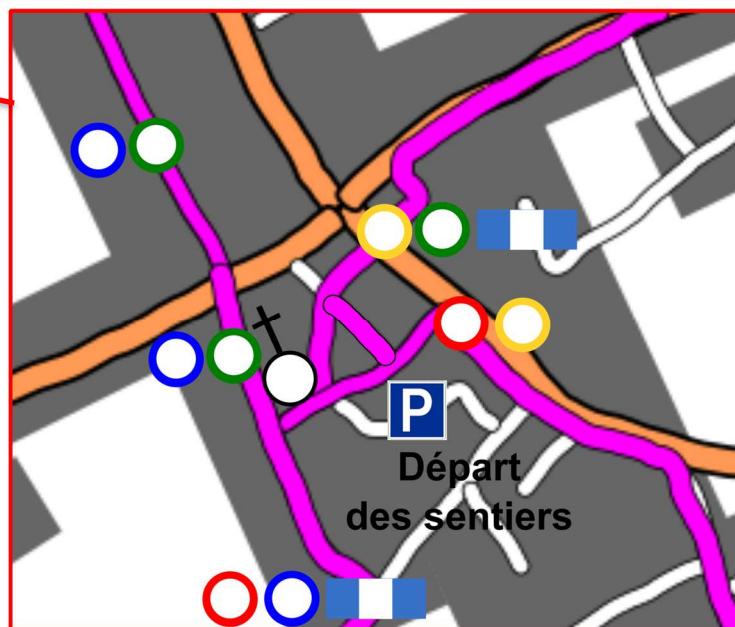
3,9 km et 68 m de dénivelé
pour environ 45 à 60 mn de marche



Tour du ban :

6,5 km et 117 m de dénivelé
pour environ 1h20 mn à 1h40 mn de marche

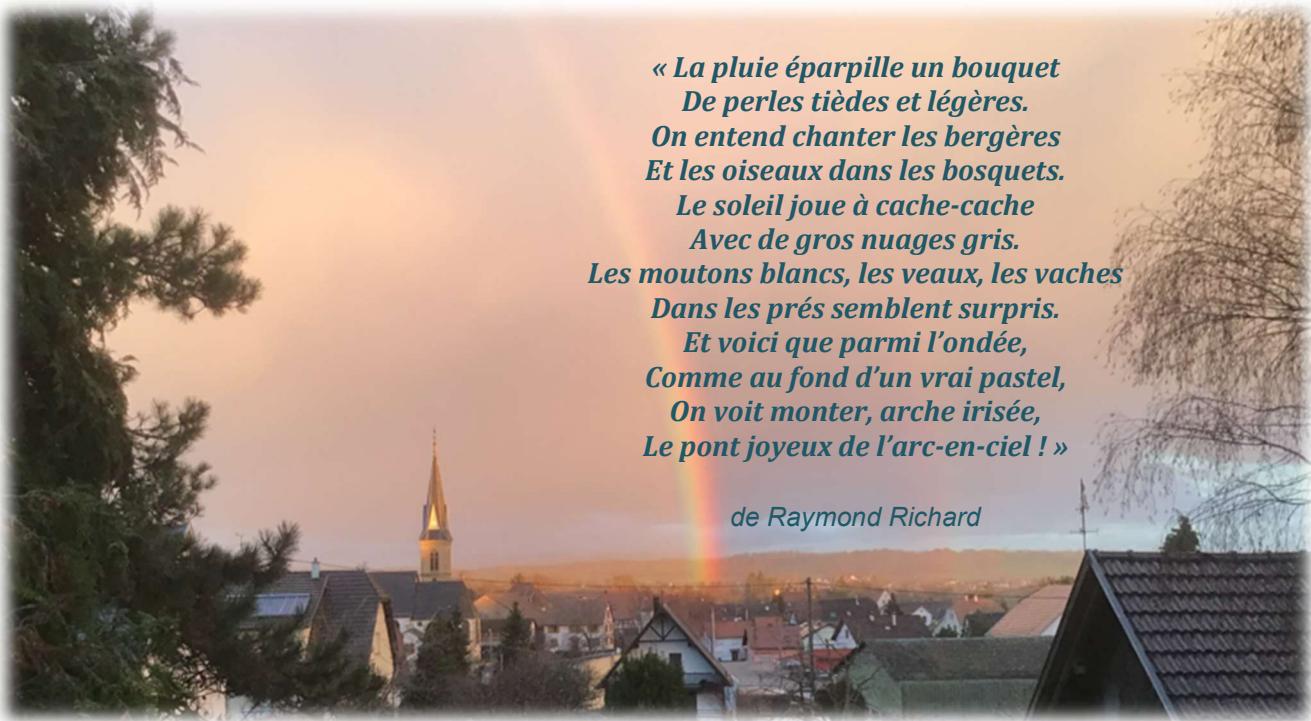
Temps de marche indicatifs (calculés avec une vitesse
de 4 et 5 km/h)



La Chorale Sainte Cécile



« Petite pluie d'avril fait la bonne saison » *dictum*



*« La pluie éparpille un bouquet
De perles tièdes et légères.
On entend chanter les bergères
Et les oiseaux dans les bosquets.
Le soleil joue à cache-cache
Avec de gros nuages gris.
Les moutons blancs, les veaux, les vaches
Dans les prés semblent surpris.
Et voici que parmi l'ondée,
Comme au fond d'un vrai pastel,
On voit monter, arche irisée,
Le pont joyeux de l'arc-en-ciel ! »*

de Raymond Richard

Nous voici gâtés en ce mois d'avril...

Remplis d'énergie, accueillons avec joie les promesses de la pluie, du vent, du soleil, qui égayent et colorent nos journées comme un joyeux arc-en-ciel.

Tous ensemble, chantons !!!



« Viens chanter avec nous »
de Melchior FRANCK – 1630

1. *Viens chanter avec nous la douce fraîcheur de la rosée !
Nos gaies chansons résonneront loin dans la prairie.*
2. *Chante avec les oiseaux la belle saison retrouvée !
Au creux des arbres monte la sève verte et toute neuve.*
3. *Chante le gai soleil qui donne la vie à toute chose !
La flûte sonne pour que s'éveille notre joie profonde.*



Né vers 1579 à Zittau en Saxe, Melchior Franck est un compositeur prolifique de musique d'église (plus de 600 motets répartis sur 40 livrets). En 1602, il est nommé au poste de maître de chapelle à Cobourg en Hesse, au service du Prince Johann Casimir, où il résidera jusqu'à sa mort en 1639.

Il est chargé de composer des pièces liturgiques polyphoniques, de les faire jouer et de diriger les chanteurs et les instrumentistes. Il est également l'auteur de pièces profanes vocales (cf. ci-dessus) et instrumentales.

On lui doit notamment une des premières versions du chant : « *Mon beau sapin* ».

L'ACTUALITÉ DE NOS ASSOCIATIONS

« **Viens chanter avec nous** », mélodie sautillante et entraînante, fait partie du répertoire de chants de notre chorale Sainte-Cécile.

Vous aimez chanter ?

Venez chanter avec nous, la porte est grande ouverte !!!



Qu'il s'agisse de chants profanes ou liturgiques, la Chorale évolue joyeusement dans son engagement musical.



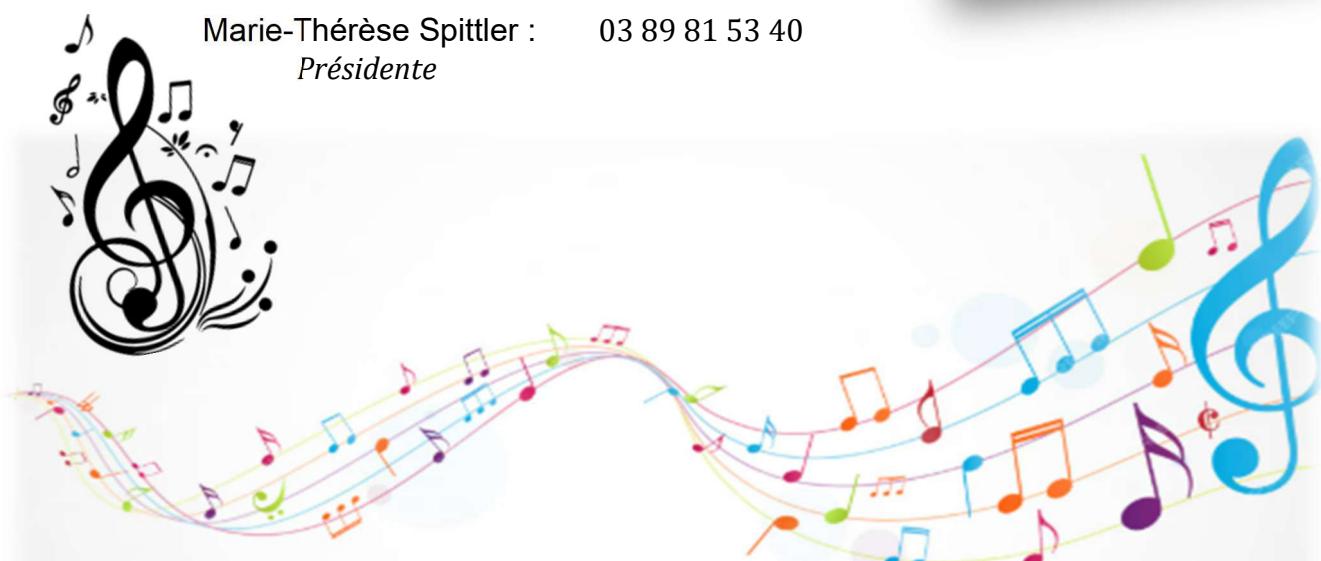
Le jour de l'Ascension, le **29 mai 2025**, elle effectuera sa sortie-pèlerinage annuelle en animant la messe dominicale à l'Abbatiale d'Ottmarsheim, avec un programme de chants festif, dont la « Deutsche Messe » de Schubert.

Vous êtes cordialement invités à venir assister à cet office qui se tiendra à 10 h 30.

Pour nous contacter :

Arlette Zurlinden : 03 89 81 55 78
Directrice de la chorale

Marie-Thérèse Spittler : 03 89 81 53 40
Présidente



Arlette et Marie-Thérèse
ainsi que tous les membres de la chorale



L'Association Culturelle

Evénements passés et à venir...

Avant Noël, le sapin du partage, une tradition bien instaurée : les enfants de l'école, accompagnés par leurs enseignants, viennent accrocher leurs créations et leurs mots de paix sur le sapin mis en place sur la place de l'église pour l'ouverture du Temps de Noël, accueillis par quelques membres de l'Association Culturelle qui les récompensent par un Père Noël en chocolat... après les avoir fait chanter bien sûr ! Cela s'est passé le matin du vendredi 29 novembre 2024.



Protection de notre patrimoine, aujourd'hui : notre église.



L'Association Culturelle, dont la vocation depuis sa création en 1983 est d'organiser des animations culturelles au sein de notre village mais également de contribuer à la protection de notre patrimoine, se réjouit du grand et beau projet de rénovation de notre belle église, mené par la Municipalité et le Conseil de Fabrique.

Déjà par le passé, elle avait participé au financement de la restauration de l'Autel des Saints Auxiliaires, puis à celle de l'orgue. Plus tard, elle a également participé majoritairement au financement des équipements de la cuisine, du mobilier (tables et chaises) et du matériel destiné à la réalisation de spectacles de notre salle communale « la Menuiserie ». Aujourd'hui, c'est avec joie et fierté qu'elle s'implique en participant au projet de rénovation de l'église.



L'ACTUALITÉ DE NOS ASSOCIATIONS

Lors d'une rencontre avec des membres de « *la Fondation du Patrimoine* » qui valide et soutient ce projet, l'Association Culturelle a eu le plaisir de remettre un chèque de 20'000.- euros au Conseil de Fabrique. Cela s'est passé le 4 avril 2025, en présence de M. le Maire, du Père Georges, de quelques membres de l'Association Culturelle ainsi que des responsables du Conseil de Fabrique.



Cours de poterie : Après le succès rencontré l'an passé au stage de poterie proposé par Nadia, un nouveau stage se tiendra prochainement, en juin. Les places étant limitées, le cours est d'ores et déjà complet.



Le théâtre des Jeunes.



Si l'année 2024 a été marquée par l'inauguration en octobre du panneau dédié à nos poètes alsaciens Amélie Lieby et Charles Zumstein, l'année 2025 apportera un vent de fraîcheur avec une nouvelle pièce de théâtre que mijote depuis plusieurs mois l'équipe du « *Théâtre des Jeunes* », sous la baguette efficace de Danie Ros.

Ils sont quinze, de 8 à 13 ans, qui se retrouvent chaque mercredi avec leur metteuse en scène Danie pour vous faire entrer d'ici quelques mois dans un monde magique... le monde des sorciers.



C'est avec enthousiasme et sérieux que Mia, Lou, Elyas, Noham, Tim, Mily, Léo, Céleste, Leila, Valentina, Amalia, Lana, Marion, Maya et Raphaël se rencontrent chaque semaine depuis octobre dernier pour... apprendre à faire voler les balais !

Les élèves « *Serpentard* » et « *Gryffondor* » ainsi que la petite fée *Clochette* vous inviteront à monter dans le *Poudlard express* pour venir respirer l'air magique de l'école des sorciers !



Le spectacle
« Harry Potter et la Fée Clochette »
vous sera présenté
les week end des 11-12 et 18-19 octobre 2025.

Pensez dès maintenant à noter sur vos agendas
les dates de ce nouveau spectacle !



Nadoue

Le Conseil de Fabrique



Repas " TouS à tAble "

Vous avez été nombreux à répondre à l'appel du Conseil de Fabrique lors du repas " TouS à tAble " organisé le dimanche 9 février 2025 à la Menuiserie. Ce moment de convivialité a été l'occasion de nous retrouver, de partager non seulement un bon repas mais aussi des idées, des rires et des souvenirs.

En effet c'était le premier repas que le Conseil de Fabrique a organisé depuis le Covid mais également sans Clarisse Sutter et René Hager qui malheureusement nous ont quitté.

Le Conseil de Fabrique tient à remercier toute l'équipe de bénévoles qui se sont activés au four et au moulin. Que ce soit en cuisine, en décorant la salle ou en s'assurant que tout soit prêt à temps, chacun d'entre vous a joué un rôle essentiel. Merci à vous tous!



Les bénéfices de ce repas sont destinés à la rénovation de l'église, à savoir le remplacement du chauffage et la réfection intérieure de l'église, projet mené en partenariat avec la commune et la Fondation du Patrimoine.

Merci à vous tous qui de près ou de loin, nous soutiennent dans ce projet.

Dimanche des Rameaux



Comme il est de tradition à Magstatt le Bas depuis de nombreuses années lors du dimanche des Rameaux, le Conseil de Fabrique s'est chargé de l'organisation de cet évènement, à savoir :

- la confection et la vente des rameaux
- la vente de pâtisseries et l'apéritif

Merci encore à toutes les petites mains, aussi bien féminines que masculines, qui se sont retrouvées à plusieurs reprises pour confectionner les rameaux dans un climat de convivialité et de bonne humeur. Les bénéfices de cette journée seront versés au profit de l'église.



Signature de la convention avec la Fondation du patrimoine Alsace

En date du 4 avril 2025, la municipalité de Magstatt et le Conseil de Fabrique ont signé une convention avec la Fondation du Patrimoine Alsace pour la rénovation de l'église St Michel en présence de M. Claude Gasser, délégué départemental Haut Rhin.

A cette occasion, l'association culturelle a remis un chèque de 20 000,- Euros au Conseil de Fabrique pour la restauration de l'église. Nous les remercions chaleureusement pour leur geste généreux au profit de notre belle église.

Un appel aux dons est lancé. A noter que chaque action passée par la Fondation du patrimoine ne dépassant pas 1000,- Euros donne droit à une réduction d'impôts de 75 %. Au-delà la réduction s'élève à 66 %. Les membres du Conseil de Fabrique passeront dans chaque maison pour présenter ce projet. Merci d'avance de leur réservé un bon accueil.

Le Conseil de Fabrique

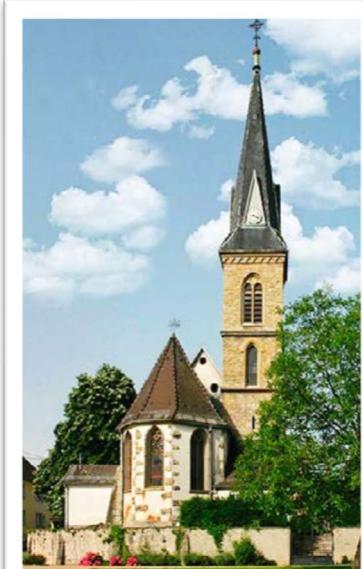


Bientôt, notre église va faire peau neuve...

Et si elle pouvait parler, notre belle église, elle vous dirait merci de lui porter tant d'intérêt. D'ailleurs, l'entendez-vous ? Elle parle quand elle fait carillonner ses cloches joyeusement ! Prêtez l'oreille, écoutez...

Entendez-vous sa reconnaissance ? Sa reconnaissance pour le projet « rénovation », mais aussi sa grande reconnaissance pour le soin que lui apporte tout au long de l'année l'équipe de nettoyage et de fleurissement.

Le fleurissement devant l'autel : du pur bonheur pour les yeux, des messages transmis, de l'émotion diffusée... Chaque nouvel arrangement, de dimanche en dimanche, émerveille, émeut et rend heureux. Nos artistes bénévoles, sans bruit ni fracas, offrent leur temps et expriment avec art leur sensibilité à travers ces créations florales sans cesse renouvelées, qui racontent le temps liturgique du moment.



Il n'est pas besoin de nommer ces dames aussi modestes que dévouées, elles sont affichées dans le panneau en face de la porte de l'église. Leur travail d'équipe est tellement bien huilé qu'on aurait tendance à les oublier !

Alors, à chacune d'elles, nous exprimons un sincère et chaleureux

 Merci

Nadoue



IMP'ACTIVITE

COURSE NATURE DE MAGSTATT INSCRIPTIONS OUVERTES !

Rendez-vous le dimanche 28 septembre 2025 !



Que vous soyez coureur amateur, sportif aguerri, enfant plein d'énergie ou marcheur passionné, il y a une course pour VOUS !



7 épreuves pour tous les âges et tous les niveaux :

- 22 km – pour les plus endurants
- 13 km – un défi accessible et fun
- 7 km – rapide et nature
- Course ados – pour les jeunes champions
- 3 courses enfants – pour les futurs grands
- Marche 7 km & 13 km – pour le plaisir sans chrono



**Ambiance familiale,
parcours en pleine nature et souvenirs garantis !**



Inscriptions dès maintenant sur **SPORKRONO**
notre chronométreur officiel

Vous souhaitez nous soutenir en devenant bénévole ?
Ecrivez nous un petit email à l'adresse suivante :

impaktivite@gmail.com



A très vite sur les sentiers
La Team Imp'activité

COURSES NATURE MAGSTATT

28 DIMANCHE SEPT. 2025

22 K

13 K

7 K

ADOS 3 K

KIDS

ORGANISÉ PAR

IMP ACTIVITÉ

PLUS D'INFOS

[QR code](#)

Dates: 28 Septembre 2025

Distances: 22K, 13K, 7K, Ados 3K, Kids

Organisé par: IMP ACTIVITÉ

Plus d'infos: QR code



Amicale des Sapeurs-Pompiers

Feu de Carnaval

Cette année, notre traditionnel feu de carnaval, initialement prévu le 15 mars, a été décalé au 22 mars, en raison d'une prévision météo peu reluisante.

Malgré ce changement de date en dernière minute, vous avez été nombreux à nous rejoindre pour ce bon moment convivial. Les lanceurs de disques, experts et un peu moins experts, s'en sont donnés à cœur joie.



Du nouveau au comité de notre amicale

Notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle s'est tenue le 3 avril dernier. A cette occasion, de nouveaux membres ont rejoint le comité :

- Marie Houbre,
- Clément Houbre,
- Jérôme Sutter
- Charlie Guthmann.

Lionel Wespiser, Yann Santerre et Robert Anastacio se sont retirés du comité mais restent membres de l'Amicale et continueront à participer aux différentes manifestations.

Quelques ajustements ont été effectués au niveau des fonctions au sein du comité directeur, notamment le poste de président que Joël Feyertag a cédé à Sandrine Runser.

Un grand MERCI et Félicitations aux nouveaux entrants et Félicitations également à Sandrine !

Rendez-vous à tous à notre prochain événement
LA FÊTE TRICOLORE DE MAGSTATT-LE-BAS
Le 12 juillet 2025

Les RURI's

2025 ... Que se passe-t-il chez les RURI ... ?

le 14/03/25 : les membres du comité des RURI, se sont réunis lors de leur seconde AG. Une mise au point sur l'année écoulée a été faite, ainsi qu'un partage sur les projets à venir. Ce jour-là, tous ont statué pour que les rôles de chacun soient conservés et inchangés. Il a été donné quitus par l'assemblée. Après un contrôle des comptes détaillés, le réviseur aux comptes a donné quitus pour la saine gestion des comptes.

Trois techniques ont été proposées : 1-Paysage en ombre chinoise avec apprentissage de fondus de couleur pour les arrières plans. 2- Personnage avec mélange de matériaux, de couleurs et collages originaux. 3-Réalisation/reproduction d'un pot de pineaux, travail de structure au pinceau et couteau, du vrai laissé aller ! Après séance, qui a débuté à 13H30 et s'est clôturée à 17H30, les enfants ont pu admirer leurs œuvres autour d'un *goûter offert* par les RURI et gentiment préparé par Laetitia FRITSCH de l'association de Magstatt-Le-Haut.

La création de chaque enfant a été conservée jusqu'au lendemain, où un *concours* des plus beaux tableaux a eu lieu, celui-ci voté et délibéré par un public composé de parents, famille et amis. Remplie de surprises et de partages, ce moment a comblé de joie chacun des enfants présents.



le 05/04 : RURI'S KIDS

Les RURI prennent leurs pinceaux ! Une demi-journée passée *uniquement avec les enfants* pour un cours de *peinture acrylique*, offert gracieusement par l'association. Atelier supervisé par 3 des membres de l'association, eux-mêmes passionnés d'art : Rachel, Vincent et Graziela.



le 06/04 : RURI'S TAG..... Au programme lors de cette journée :

- Une *RANDONNÉE* d'environ 5 km, d'une durée approximative d'1H30 au départ de la Mairie, qui a longé notre village et effleuré celui de Kœtzingu, à travers nos belles collines et nombreux champs.
- Suivie d'un *APERO* et d'un bon *REPAS* digne d'un RURI
- Moment convivial qui s'est prolongé par un après-midi « *JEUX DE SOCIÉTÉ* » entre famille, amis et voisins (Belote, Tarot, Jass, Uno...). Également un baby-foot et une table de ping-pong ont été mis à disposition.
- Résultats et récompenses aux vainqueurs du *CONCOURS DE PEINTURE* pour les plus beaux tableaux réalisés par les enfants lors de l'évènement *RURI'S KIDS*.



RURI'S FASCHT 2ème Edition

Retrouvez-nous le **8 novembre** et venez chauffer la piste de danse lors de notre soirée

Années 80's à aujourd'hui : TOUS EN FLUO !!!

Les P'tits Loustics

LES DERNIERES NOUVELLES DES P'TITS LOUSTICS

Lors des [vacances d'automne 2024](#), les P'tits Loustics ont découvert les Monstres et Gourmandises à travers différentes activités et les Grands Loustics ont participé à des activités sur le thème des films.

Les P'tits et Grand Loustics sont partis en balade au le Parc du Petit Prince pour une journée sur le thème d'Halloween et lors de la traditionnelle cavalcade d'Halloween dans les rues de Masgtatt - le-Haut.



Les [vacances d'hiver](#) étaient sur le thème du Pôle Nord pour nos P'tits Loustics, ils ont découvert le monde du Pôle Nord lors d'activités bricolages, peinture, cuisine et surtout lors d'une matinée sportive à la patinoire de Mulhouse.



Le thème des Grands Loustics était les Sciences. Au programme : expériences scientifiques avec Charlène Grosse, Clément Pontier et Adrien Fantauzzi, fabrication de volcan, de slime, de pâte à modeler ... et la visite du musée Electropolis.





L'ACTUALITÉ DE NOS ASSOCIATIONS

Pour les **vacances de printemps** nos P'tits Loustics ont voyagé dans les îles à la découverte des traditions et des cultures, de la gastronomie, de la faune et flore



Nos Grands Loustics ont découvert le monde magique d'Harry Potter à travers différentes activités telles que le Quidditch avec Julien de Caméléon Sport, des cours de potion magiques et de sortilèges, un bal des sorciers ...



Nos P'tits et Grands Loustics ont passé une journée au zoo de Bâle.



Les dernières nouvelles à l'école RPID Magstatt-le-Haut / Magstatt-le-Bas / Kœtzingue

A la médiathèque de Sierentz

Les élèves de l'école se sont rendus à la médiathèque de Sierentz. Des animations ont été proposées aux différentes classes :

* **mardi matin 26 novembre 2024** : PS-MS sur le thème des dinosaures, CE2-CM1-CM2 sur le thème de la différence entre fantastique et fantaisie.



* **vendredi matin 13 décembre** sur le thème des flocons de neige en GS-CP et sur le thème de Noël en CE1-CE2



La visite du Saint-Nicolas à l'école



Jeudi 7 décembre 2024, Saint Nicolas nous a rendu visite. Nous étions tous très contents de le voir. Il était également très heureux d'entendre les enfants chanter leur répertoire et nous a remerciés pour les dessins de Saint Nicolas réalisés pour lui. Nous n'avons malheureusement pas vu son âne qui avait la grippe. Mais Saint Nicolas a dit qu'il transmettrait le bonjour des enfants à son âne et lui dirait qu'ils ont même chanté pour lui. S'en est suivi un très bon goûter préparé et servi par des mamans et papas.

Merci beaucoup !

L'ECOLE



Le sapin du partage

Vendredi 29 novembre, les élèves de PS-MS ont fait une petite marche en compagnie des élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 pour aller accrocher les décorations pour le sapin de Magstatt-le-Bas. Marinette Hager qui fait partie du comité de l'Association Culturelle de Magstatt-le-Bas nous a très bien accueillis comme d'habitude. Chaque enfant a reçu un « Père Noël en chocolat ».



La fête de Noël

Vendredi matin 20 décembre, les PS/MS ont assisté à des petites saynètes sur le thème de Noël inventées par les élèves de CE2/CM1/CM2. Cette présentation a été un vrai succès auprès du public.

Puis, des élèves musiciens ont joué des morceaux de Noël (en solo ou en duo). Merci beaucoup à nos jeunes artistes !

Enfin, nous avons chanté Noël tous ensemble.

Cette matinée a été un beau moment de partage entre les deux classes.



L'ECOLE

Les actions de solidarité à l'école

Mardi 17 décembre, 53 boîtes de Noël ont été collectées dans les quatre classes.



Mardi 4 février, nous avons collecté 13kg 120g de pièces jaunes au profit des enfants hospitalisés. Les enfants sont fiers de leur collecte !



Merci aux familles pour leur participation à ces deux projets de solidarité.

L'ECOLE

Coopérer dans la cour de récréation



Dans le cadre du projet « Coopérer dans la cour de récréation », tous les enfants sont actifs pendant la récréation. Les grands montrent aux petits. Il y a moins de conflits. Le matériel proposé (financé essentiellement par le dispositif « Notre école, faisons-là ensemble »), modulable et organisé sur différents espaces de jeux permet à chaque enfant de varier les activités et de jouer avec différents camarades de différents âges pour favoriser la coopération et la variété des activités au service des apprentissages de chaque élève.



Prév'entraide pour le climat

Jeudi matin 6 mars ou vendredi 7 mars 2025, les élèves en CE et CM ont été sensibilisés aux risques des catastrophes naturelles ou technologiques (accident industriel/nucléaire, accident transport de matières dangereuses, avalanche, éruption volcanique, inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage, séisme, tempête) à l'aide du jeu « Prév'entraide » animé par deux personnes bénévoles de « Prévention MAIF ».

Les élèves ont pu (re)découvrir comment se protéger, se préparer et organiser leur autonomie face à ces risques.

L'ECOLE

Les spectacles

A la salle « la Menuiserie » à Magstatt-le-Bas, les élèves ont pu assister à des spectacles présentés par la compagnie PLANETMÔMES mardi 18 mars 2025 :

« Il était une fois la forêt »

pour les élèves de PS à CP

C'est l'histoire d'Arthur et d'Adèle qui trouvent une chevêche d'Athéna. Ils décident de retrouver sa maison, un charme noueux. Les enfants rentrent dans la maison des sept nains, dans le château de la Belle au bois dormant. Puis ils rencontrent la sorcière de Hansel et Gretel. À la fin, ils ramènent Plumette à sa maman grâce au garde-forestier qui leur indique le bon chemin.



« La biodiversité, une histoire mouvementée »

pour les élèves en CE et CM

La biodiversité à l'époque des dinosaures était très différente de la biodiversité actuelle ! Aujourd'hui, la biodiversité est menacée par les activités humaines.

Ce spectacle audio-visuel et interactif a évoqué les classes des animaux, l'évolution, le respect des milieux naturels et de la biodiversité.



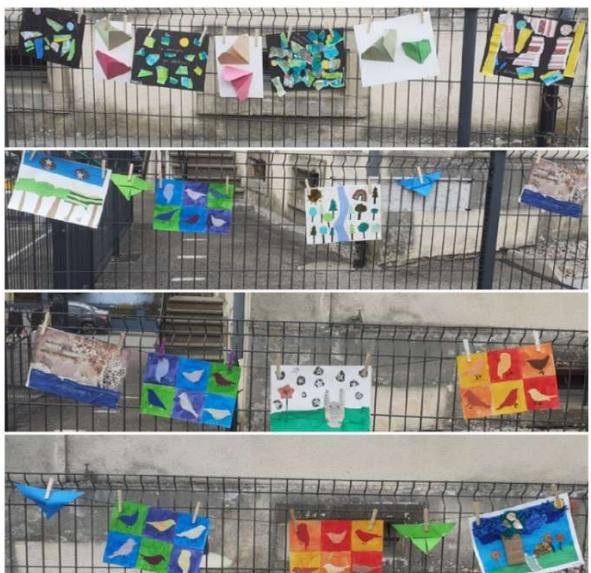
La Grande Lessive 2025



Vendredi 22 mars 2025, nous avons exposé nos réalisations sur le thème « du papier, des papiers, vos papiers » dans le cadre de « la Grande Lessive » dans la cour de l'école à Magstatt-le-Haut. Bravo aux jeunes artistes !



L'ECOLE



Merci aux représentants des parents d'élèves qui ont tenu le stand restauration où des crêpes et du jus de pommes/du café ont été proposés. Les élèves en Moyenne et Grande Section ont préparé la pâte à crêpes avec l'aide des Atsems Agnès, Joséphine et Mélanie.



*Bonne retraite,
maîtresse Françoise !*



Vendredi après-midi 4 avril 2025, les lutins de l'école ont proposé une fête surprise à maîtresse Françoise Haultcoeur (déguisée pour l'occasion en Blanche-Neige) qui a effectué son dernier jour lundi 31 mars 2025 avec la classe de PS-MS. Des chansons, des saynètes et des danses ont ravi la maîtresse qui ne s'y attendait pas du tout !

Bravo à tous les lutins !



L'ECOLE

AU REVOIR ET MERCI FRANCOISE

Cette après-midi du 4 avril restera bien gravée dans la mémoire de Françoise HAULTCOEUR maîtresse de notre école maternelle durant onze années.

D'abord ce fut la fête surprise organisée par ses collègues avec la complicité des élèves du RPI qui avaient préparé un spectacle.

Puis ce sont des parents d'élèves, le corps enseignant, des amis ainsi que le conseil municipal qui lui ont rendu hommage pour son implication auprès des élèves et la passion qu'elle a eu pour son métier d'institutrice. Tout le monde s'était donné rendez-vous à la salle de la « Menuiserie » pour lui organiser un moment festif à l'occasion de son départ à la retraite.

Pour l'occasion, Serge FUCHS son ancien collègue et à présent maire de la commune a exprimé toute l'estime et le profond respect pour le travail de Françoise, son engagement et son dévouement à la cause des enfants.

Avant de quitter son école cette dernière a exprimé son émotion :

« C'est un métier que j'ai adoré faire pendant plus de trente ans..... on est là pour les enfants, on se bat pour eux. J'ai toujours eu l'envie de transmettre.... »

Toute la communauté du village et l'ensemble du RPI est reconnaissante pour cette disponibilité que Françoise a offert à ses nombreux élèves durant les onze années de travail à MAGSTATT LE BAS.



Une assemblée citoyenne unique en France

Initiative inédite portée par Bruno Fuchs, Député du Haut-Rhin (6e circonscription), le Parlement Citoyen place les citoyens au cœur du processus législatif.

"Mon ambition est simple : permettre à ceux qui, au-delà des urnes, n'ont plus confiance de renouer avec la politique. Je souhaite que chacun comprenne le fonctionnement de l'Assemblée Nationale, puisse s'approprier les enjeux nationaux et apporter ses idées, questionnements, ...".

Ainsi, ce dispositif permet aux délégués du Parlement de se prononcer sur les mêmes textes de loi que les parlementaires, via des consultations sous forme de questions précises. Leurs réponses constituent un indicateur local essentiel pour Bruno Fuchs de porter la voix des citoyens dans la rédaction et la défense de ses amendements à l'Assemblée nationale.



De cette initiative ont émergé des commissions spéciales locales, favorisant une implication encore plus poussée des citoyens. Ainsi, la commission sur la fin de vie a permis à des volontaires, en collaboration avec l'équipe parlementaire, d'élaborer dix amendements déposés dans le cadre du débat législatif. Une commission sur les gens du voyage, qui a débuté le 5 avril 2025, poursuivra cette dynamique en travaillant à la rédaction d'amendements que le député défendra lors du vote du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Par cette démarche, Bruno Fuchs réaffirme son engagement en faveur d'une démocratie participative et d'une législation en phase avec les attentes des citoyens de sa circonscription.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact par mail : parlementdelacirco6@gmail.com

En espérant vous rencontrer prochainement aux événements du Parlement de la 6e!



La Brigade verte

QUI sommes NOUS ?

+ 150 Domaines De compétences

Fonctionnaire territorial communal ou intercommunal ayant pour principale mission la surveillance et la protection du milieu rural, le garde champêtre appartient à la filière sécurité et au cadre d'emploi dit de « police municipale » qui comprend les agents de police municipale et les gardes champêtres.

1 Missions

Sous l'autorité des Maires, les Gardes Champêtres de la Brigade Verte interviennent essentiellement pour les missions suivantes :

-  Surveiller les forêts et les voiries.
-  Faire appliquer les règlements de police et de circulation.
-  Contrôler les activités de chasse et de pêche.
-  Gérer les animaux en errance.
-  Lutter contre la pollution, les feux, les bruits et les nuisances diverses.
-  Eviter les constructions sans permis et les infractions au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

2 13 508 Interventions

- 24% animaux domestiques
- 14% faunes sauvages
- 11% préservation environnement
- 21% environnement et déchets
- 30% divers



Creation de la Brigade verte



En 1989, le président du conseil départemental du Haut-Rhin, Henri Goetschy, crée la Brigade verte. 386 communes sont désormais adhérentes.

6 Personnel

-  65 gardes
-  20 assistants gardes
-  7 équipe direction et administrative
-  3 service démoustication

12 postes

5 Flotte

-  14 chevaux
-  30 aine de véhicules
-  20 aine de VAE et VTT

4 Budget

-  4,5 Millions budget global de fonctionnement dont 80% charge du personnel)

 3641 procédures
3178 PV et rapports
463 comptes-rendu.

LES PREROGATIVES DES GARDES CHAMPETRES DE LA BRIGADE VERTE D'ALSACE

Interventions environnementales et animales



Circulation des engins motorisés dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique et sur les chemins forestiers

L'utilisation d'engins motorisés (quads, motos, etc.) peut causer des dommages aux habitats, perturber la faune, et provoquer l'érosion des sols.

Sensibilisation : Informer le public sur les chemins désignés et les restrictions de circulation peut aider à préserver les zones sensibles.

Organisation d'opérations conjointes (OFB – Gendarmerie – ONF – PNRBV)

Article L. 362- /3° du code de l'Environnement

Volet répressif



Prévenir les barbecues et feux

Les barbecues et feux doivent se conformer aux arrêtés préfectoraux et code forestier peuvent être à l'origine d'incendies de forêt et nuire à la faune et à la flore locales.

Éduquer sur les risques incendiaires et encourager l'utilisation de zones désignées

pour les feux (limitée en été depuis les nouveaux arrêtés préfectoraux) peut réduire ces incidents.

Suppression systématique des places de feux.



Camping sauvage

Le camping sauvage peut perturber les habitats et causer des nuisances pour la faune.

Information sur les emplacements de bivouac autorisés et les règles à suivre peut aider à limiter ces pratiques.



Prévenir et lutter contre les nuisances

Les bruits excessifs et les nuisances olfactives peuvent perturber la faune, les particuliers, ou encore diminuer l'expérience de nature pour les autres visiteurs.

Encourager des comportements respectueux, peut contribuer à préserver la tranquillité et la qualité de l'environnement dans les espaces naturels.



Contrôle des Activités Environnementales

- Contrôler le respect des réglementations liées à la protection de l'environnement, incluant la gestion des déchets, les cueillettes (arnica, champignons, myrtilles...) et l'utilisation des pesticides (compétence limitée).
- Réaliser des constatations et établir des rapports et procès-verbaux en cas d'infractions



Gestion des Conflits

- Agir en tant que médiateur en cas de conflits d'usage entre différents usagers des espaces naturels (randonneurs, cyclistes, chasseurs, pêcheurs, etc.).
- Proposer des solutions pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs (exemple lors des battues de chasse).



Surveillance et Protection de la Faune et de la Flore

- Patrouilles régulières dans les espaces naturels (forêts, parcs, zones humides, etc.) pour les atteintes à la faune et la flore.
- Identifier et signaler les espèces protégées et leurs habitats.
- Prévenir et lutter contre la collecte illégale de plantes ou de champignons et de la collecte d'espèces protégées



Chasse et pêche

- Surveillance et contrôle de l'activité de la pêche (partenariat avec la Fédération Départementale de pêche 68) – Prévenir et lutter contre le braconnage
- Lors des opérations de battues contrôle de sécurisation de la zone (panneaux indicateurs) Art. L.428-20/4° & L. 437-1 I/4° du code Environnement

« SOYONS CITOYENS »



Collecte de données et reporting

- Collecter des données sur les populations animales et végétales, ainsi que sur les activités humaines impactant l'environnement (exemple : plantes invasives)
- Rédiger des rapports d'activités des actions menées.



Collaboration avec les Partenaires Locaux

- Travailler avec des collectivités territoriales (communes adhérentes, EPCI etc.) , et d'autres organismes pour élaborer et mettre en œuvre des projets de conservation.
- Participer à des réunions (COPIL – COLDEN etc) et des comités de concertation pour échanger sur les problématiques environnementales locales.



Intervention d'Urgence

- Réagir rapidement en cas d'incidents environnementaux (pollutions, feux, accidents) en coordination avec les services de secours et les autorités compétentes.

Participer à des missions de secours et de sauvetage en milieu naturel si nécessaire (recherche de personne principalement).



Stratégies de Sensibilisation

Des campagnes d'Information et de sensibilisation sont menées en corrélation avec nos partenaires et les communes adhérentes au dispositif notamment via les réseaux sociaux pour informer le public des bonnes pratiques et des réglementations en vigueur.

Ateliers et Événements : présence à des événements de sensibilisation et des ateliers pour engager les visiteurs et leur faire découvrir l'importance de la protection des espaces naturels.



Prise en Charge et transport des espèces protégées

- petits mammifères et oiseaux blessés et fragilisés, tout en veillant au respect des protocoles spécifiques pour minimiser le stress et les blessures potentielles à l'animal.
- Coordination avec des Centres Spécialisés : Transport des espèces prélevées vers le relais SNA et la LPO qui disposent de structures équipées pour accueillir et soigner les espèces protégées.

Après réhabilitation, les animaux peuvent être relâchés par nos agents dans leur habitat d'origine, en respectant les protocoles de relâchement spécifiques aux espèces.



Animaux domestiques et de rente en Divagation

- Identification des animaux en divagation
- Intervention : Lorsqu'un animal en divagation est signalé, les agents peuvent intervenir pour le sécuriser, si ce dernier est muni d'un système d'identification, ils prennent contact avec son propriétaire tout en veillant à respecter les protocoles de manipulation des animaux pour garantir leur bien-être.
- Transfert vers un Refuge : Les animaux pris en charge et non identifiés sont transportés vers la SPA ou refuge animalier ou un service de fourrière,
- Relevé d'infraction (défaut clôture, identification ..) – sensibilisation des propriétaires quant à cette nécessité
- Interventions en matière de chiens dangereux (catégorisés / mordeurs) ou agressifs (chats compris)



Ramassage batraciens

Sur différents sites, ramassage et comptage dans le cadre de la campagne de sauvetage de la Collectivité Européenne d'Alsace (uniquement dans le Haut-Rhin)



Entretien, réglementation

Intervention en terme de maltraitance, défaut de soin, chasse terrain d'autrui, divagation, détention non autorisée, non identification...

« SOYONS CITOYENS »

Lutte contre les pollutions et dépôts



Surveillance des Espaces Publics et Privés

Le garde champêtre est chargé de surveiller les terrains publics et privés afin de détecter les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution, dégradations, conflits, intrusions, occupations (de bien public, de chemin rural, vol..) – (Rechercher est constater les atteintes aux propriétés – terme de l'article 24 du CPP).



Sensibilisation des Usagers

Il peut participer à des actions de sensibilisation auprès des habitants pour les informer des enjeux liés à la pollution et aux bonnes pratiques en matière de gestion des déchets



Constatation des Infractions

Le garde champêtre a le pouvoir de constater les infractions liées à la pollution, telles que le dépôt illégal de déchets ou la pollution des sols et des eaux.



Dépôts sauvages

L'abandon de déchets dans les espaces naturels nuit à l'esthétique et à la santé de l'écosystème ; par ailleurs les dépôts sur le domaine public (abords PAV) ou sur des propriétés privées qui peuvent entraîner des problèmes de salubrité. Promouvoir des campagnes de nettoyage (avec notamment le soutien et la collaboration des services de la Collectivité Européenne d'Alsace)

Code de la route



Règlementation

- Régulation de la circulation – régulation par application des arrêtés municipaux, circulation aux abords des écoles
- Constatation des infractions au code de la route, non-respect des règles de circulation
- Intervention en cas d'accidents de la route – sécurisation et appel des secours – gestes de premiers secours

Stationnement

- Les agents peuvent effectuer des constatations relatives aux infractions de stationnement (stationnement gênant, interdit, ou sur des espaces réservés).
- Mise en œuvre de la réglementation : ils veillent au respect des règles de circulation et de stationnement définies par les municipalités,



Conduite Dangereuse et Vitesse Excessive

- Observation des comportements : Les agents peuvent observer et réprimer des comportements de conduite jugés dangereux (dépassant les limites de vitesse, conduite imprudente rodéos, etc.).
- Interventions : Bien que limité dans ces prérogatives, le garde champêtre a la possibilité d'intervenir directement, par exemple pour stopper un VL en vitesse excessive aux abords d'une école pour des infractions au code de la route. Il peut alerter les autorités compétentes (police ou gendarmerie) pour qu'elles prennent les mesures appropriées.

Interventions autres



Premiers Constats en Matière d'Urbanisme

- Constatations : Les gardes champêtres peuvent réaliser des premiers constats en matière d'urbanisme concernant des infractions potentielles (construction non autorisée, non-respect des règles d'urbanisme etc)
- Limitations : Il est important de noter que les agents ne sont pas commissionnés pour établir des procès-verbaux ou sanctionner directement les infractions en matière d'urbanisme. Ils peuvent cependant documenter les situations et faire remonter les informations aux services compétents.

Article L. 480-1 du code de l'Urbanisme



Services d'Ordre lors de Manifestations

- Assistance à la Sécurité : Les gardes champêtres peuvent être mobilisés pour assurer la sécurité lors de manifestations publiques, en veillant au bon déroulement des événements et au respect de l'ordre public. (surveillance des marchés de Noël, cavalcades, manifestations de grandes envergures...)
- Coordination : Ils collaborent avec les forces de l'ordre pour gérer les flux de personnes et prévenir les débordements.
- Information et Sensibilisation : Les agents sont également susceptibles de jouer un rôle d'information auprès du public sur les consignes de sécurité et les règles à respecter pendant la manifestation.



Les gardes champêtres peuvent intervenir en matière d'infraction portant atteinte à l'intégrité du domaine public routier des voies de toutes catégories, sauf autoroutes.

Code de la voirie routière : Article L.116-2/1°



Opérations funéraires

Les gardes champêtres disposent des prérogatives pour assurer la surveillance des opérations funéraires

Article L. 2213-14 du C.G.CT



Non-respect du Règlement Sanitaire Départemental

(Compétence limitée à quelques infractions)



Soutien aux Maires dans le domaine de la police administrative (conseil sur la législation, aide à la rédaction d'arrêtés municipaux etc...)



Les gardes champêtres de la Brigade Verte bénéficient tout au long de l'année de **modules de formations et de perfectionnement** : ils participent à des formations pour maintenir et développer leurs compétences, notamment sur les réglementations environnementales, les techniques de médiation et l'évolution de leurs compétences.

Face à une infraction, la sensibilisation sera priorisée avant la répression

Photos de nos lecteurs :

J. Spittler





SOPHROLOGIE-RELAXATION & DEVELOPPEMENT PERSONNEL

POUR LES PROCHES AIDANTS
DE PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

CYCLE DE 20 SÉANCES

ATELIERS GRATUITS



AVEC LE SOUTIEN DE:



Magstatt-Le-Bas



Salle communale
"La menuiserie"

2, RUE DES MENUISIERS
MAGSTATT-LE-BAS



CALENDRIER DES SEANCES: MARDI DE 14H30 À 16H30

06.01.26	10.02.26	10.03.26	07.04.26	12.05.26	09.06.26
30.06.26	08.09.26	06.10.26	10.11.26	08.12.26	05.01.27
09.02.27	09.03.27	13.04.27	18.05.27	15.06.27	06.07.27
31.08.27	21.09.27				

POUR PARTICIPER GRATUITEMENT AU CYCLE:



Inscriptions auprès d'Angélique MACNAR

- par mail: sophrologie@angelique-macnar.fr
- par téléphone: 03 89 81 49 95

Nombre de places limité à 10 personnes

UN PROGRAMME COMPLET SUR DEUX ANS POUR:

- Apprendre à se détendre, à mieux gérer son stress
- Atténuer ses pensées parasites
- Etre capable de se ressourcer en cas de fatigue
- Mieux gérer ses émotions
- Renforcer l'image de Soi
- Développer ses ressources internes



DIVERS



Infos Mairie :

Téléphone : 03 89 81 51 43

mairie@magstatt-le-bas.fr

Ouverture au public (sauf jours fériés et avis contraires) :

Lundi : 17h à 20h

Permanences de M. le Maire (sur rendez-vous) :

Mardi : 10h à 12h

Lundi de 18h à 20h

Jeudi : 17h à 19h

Jeudi de 18h à 19h

SAINT-LOUIS AGGLO (SLA)

Place de l'Hôtel de ville

CS 50199

68305 Saint-Louis Cedex

Tél. 03 89 70 90 70

www.aggro-saint-louis.fr

Pôle de proximité de Sierentz

57 rue Rogg-Haas 68510 Sierentz

Tél. 03 89 28 54 28

Pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr

Mardi, mercredi et vendredi :

9h-12h, 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Service Eau et Assainissement de Sierentz

eau.sierentz@agglo-saint-louis.fr

(mêmes horaires que le pôle)

au : 03 89 28 34 33

Numéro d'astreinte :

03 89 70 46 68 (Hors horaires d'ouverture public)

Espace France Service Sierentz

17, rue Rogg Haas, 68510 Sierentz

Tél. 03 67 27 01 30

France-services@agglo-saint-louis.fr

Lundi: 10h-12h / 13h-17h

Mardi: 9h-12h / 13h-17h

Mercredi: 9-12h / 13h-18h

Jeudi: 9h-12h30

Vendredi: 9h-12h / 13h-16h

Transport à la demande « Distriflex »

Réservation au n° vert 0800 515 584

SCOLAIRES

Ecole primaire de Magstatt-le-Bas

03 89 81 54 44

Ecole primaire de Magstatt-le-Haut

03 89 81 59 18

Ecole primaire de Koetzingue

03 89 81 63 45

Périscolaire Magstatt-le-Haut

03 89 81 59 90

Collège Françoise Dolto à Sierentz

03 89 81 51 30

ASSOCIATION MÉDICALE de la Hochkirch

60 rue Poincaré, Sierentz

09 67 45 57 82

PHARMACIE DE GARDE

Tel : 3237

ou <https://www.pharma68.fr/gardes.php>

Pour les gardes de nuit, téléphoner aux services de police ou de gendarmerie locaux (composez le 17) pour obtenir l'adresse.

COMMUNAUTÉ DES PAROISSES Terres de Promesses

5 rue Pointcaré 68510 Sierentz

Contact : terredepromesses@orange.fr

Tél. : 03 89 81 54 20

GENDARMERIE de Sierentz

03 89 81 53 11

BRIGADE VERTE

03 89 74 84 04

SPA de Mulhouse

03 89 33 19 50